



2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ



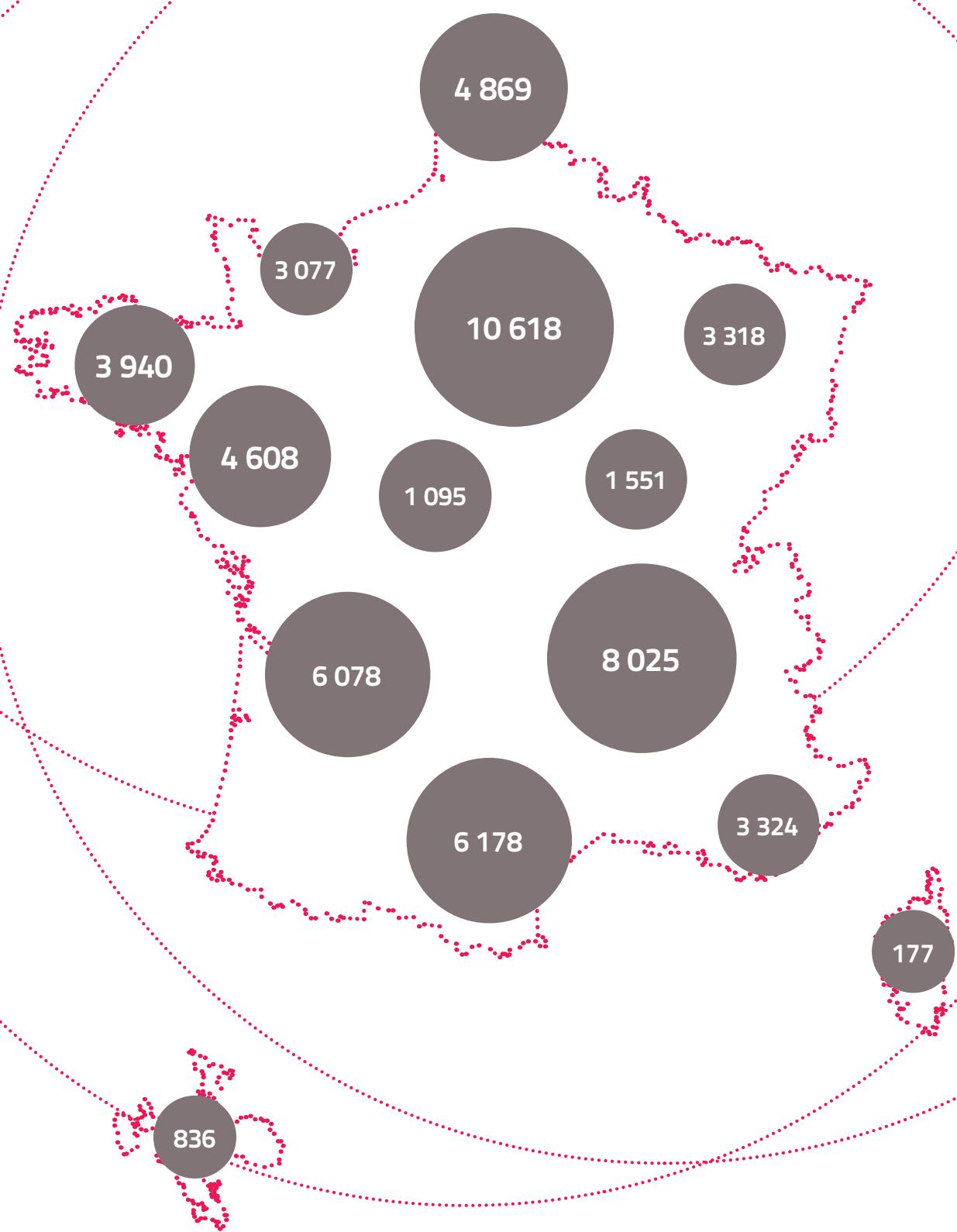
CONFÉDÉRATION
GÉNÉRALE
DES SCOP



les scop
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES



Nombre d'emplois coopératifs par région en 2017



mars

7 propositions clés aux candidats à la présidentielle en réponse aux grandes transitions économiques, sociales et sociétales



mai

Lancement du chantier « carnet d'ambassadeur »



13 septembre

Signature d'une convention entre la CG Scop et la FNCuma

18 juillet

Déménagement et installation de la CG Scop au 30 rue des Epinettes (17^e)

6-7 juillet

Convention nationale / Lancement du plan de développement de la nouvelle mandature



19 mai

Adoption d'un plan de développement des Scop de l'industrie « Industrie 2020 »

11 mai
1^{ères} rencontres nationales des 2 réseaux de CAE



octobre

Adoption de la nouvelle architecture de marque du Mouvement



octobre

1^{ères} rencontres avec le ministère de la Transition écologique et solidaire et le haut-commissariat en charge de l'ESS et de l'Innovation sociale

30 octobre

Renouvellement du partenariat avec le Crédit Coopératif



septembre

Lancement du Mooc sur les Scic et collectivités territoriales

septembre

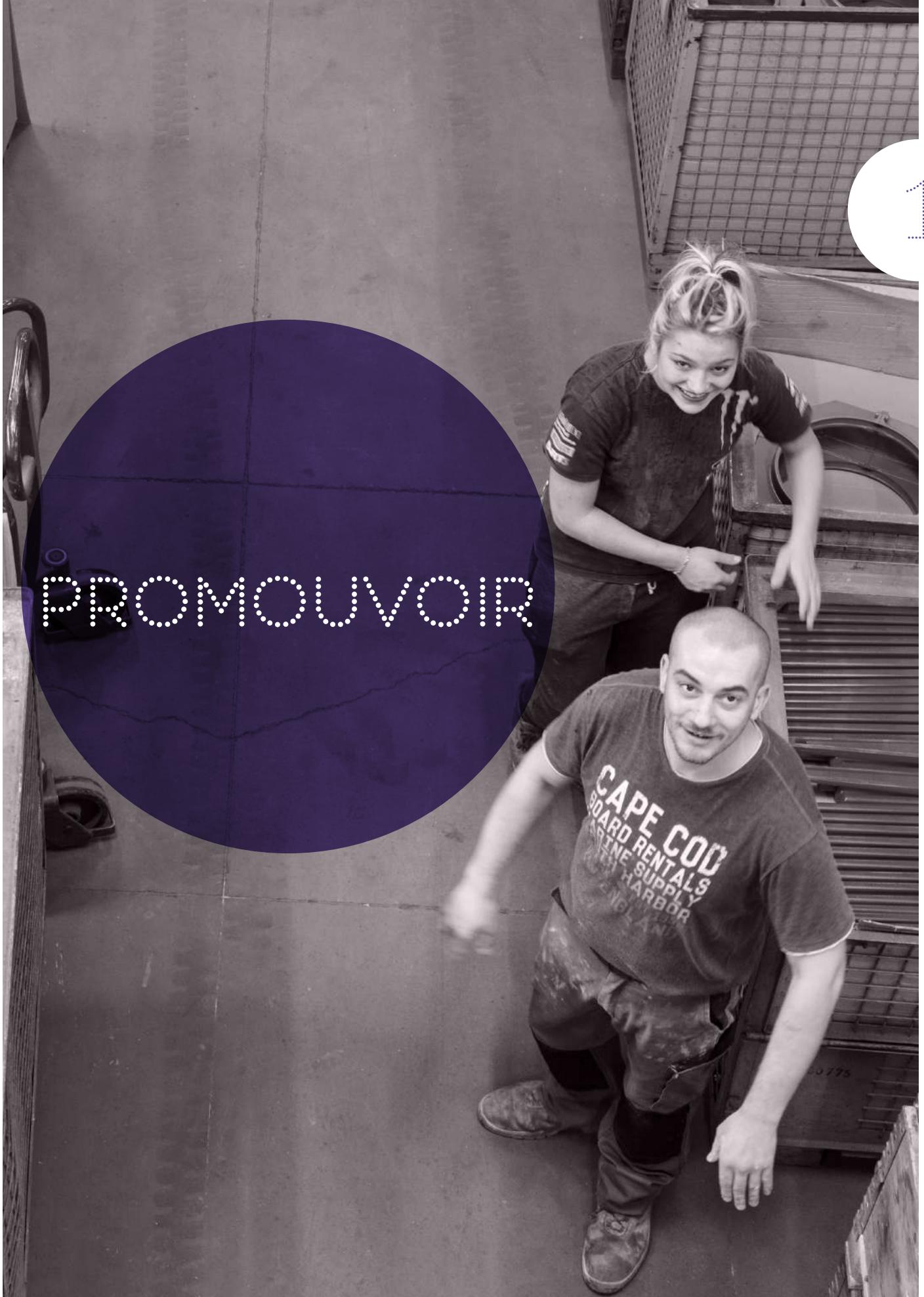
Rapport final du projet européen TransfertoCOOPS sur la transmission d'entreprises aux salariés

7-8 décembre

Université des permanents

13 décembre

Clôture des Assises nationales de la mobilité, avec la contribution de la CG Scop



PROMOUVOIR

LOBBYING

Les propositions du Mouvement Scop pour les élections 2017

L'année électorale 2017 a été l'occasion de présenter les 7 propositions ciblées du Mouvement auprès des candidats à la présidentielle et aux législatives :

- doper les plans d'épargne investis dans l'entreprise ;
- encourager les souscriptions au capital des PME et ETI ;
- préserver les emplois pour les reprises d'entreprises en difficulté ;
- créer des start-up coopératives ;
- proposer une alternative sécurisée à l'auto-entrepreneuriat ;
- soutenir la R&D d'innovation sociale par le CIR ;
- ouvrir le mécénat aux Scic.

Rencontres avec Nicolas Hulot et Christophe Itier

L'arrivée de Christophe Itier, haut-commissaire à l'ESS et l'Innovation sociale en septembre a lancé le round des rencontres pour bâtir la feuille de route du gouvernement sur l'ESS.

- Réunion du Conseil supérieur de l'ESS sous la présidence de Nicolas Hulot, avec les représentants du Mouvement Scop : Amélie Rafael, vice-présidente de la CG Scop, Patrick Lenancker, vice-président du CESE et Patricia Lexcellent, déléguée générale de la CG Scop.
- Rencontre avec Thomas Lesueur, directeur du cabinet adjoint de Nicolas Hulot, en charge du Budget, des Finances, des Ressources humaines et de l'Economie sociale et solidaire, et Christophe Itier dans le cadre d'une délégation du Bureau de Coop FR.
- Lancement des travaux des Commissions « Ecosystème d'innovation sociale » et « Stratégie de développement ».
- Rencontre avec Christophe Itier pour Jacques Landriot, Charles-Henri Montaut et Patricia Lexcellent qui ont présenté les propositions du Mouvement dans le cadre du « Social business Act » et de « l'accélérateur d'Innovation sociale ».

Les premières mesures sur l'accélération de l'innovation sociale ont été annoncées à l'occasion du lancement de French Impact en janvier 2018.



Rencontre avec Christophe Itier haut-commissaire à l'ESS et l'Innovation sociale

PACTE

Premier grand chantier mené par Bruno Lemaire, le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises a débuté par des travaux conduits en binômes entre parlementaires et chefs d'entreprises. La CG Scop s'est particulièrement impliquée sur le thème « partage de la valeur et engagement sociétal des entreprises » conduit par Stanislas Guerini (député de Paris) et Agnès Touraine (présidente de l'Institut français des administrateurs) rencontrés en novembre. Le Mouvement a notamment plaidé pour développer l'actionnariat salarié et la participation des salariés à la gouvernance des entreprises, les plans d'épargne (PEE) investis dans l'entreprise et le soutien aux projets entrepreneuriaux impliquant les parties prenantes. Ces travaux seront suivis d'une consultation publique et du lancement de la mission Notat Sénard sur le projet « d'entreprises à mission ».

Assises de la mobilité

Les Assises nationales de la mobilité ont été clôturées en décembre 2017 par Elisabeth Borne, ministre chargée des Transports. La CG Scop a participé à cette grande concertation en pilotant l'un des ateliers de l'innovation « Modèles économiques innovants », avec la contribution active de Sociétés coopératives du secteur (Réseau Citiz, AlterMobil, Scity).

Le groupe de travail a produit une dizaine de propositions, notamment pour que les entreprises innovantes deviennent de véritables parties prenantes des politiques locales de mobilité, et que l'innovation engendre des emplois pérennes et des conditions de travail favorables.



Commissaires au redressement productif

Une nouvelle rencontre a été organisée à Bercy en mars 2017 avec l'ensemble des CRP sur le thème de la reprise d'entreprises en difficulté. Avec les témoignages de la CG Scop et de l'UR Midi-Pyrénées, ce rendez-vous avait pour objectif de sensibiliser les commissaires des différentes régions à agir en tant qu'ensemblier et aux côtés de l'expertise des unions régionales.

REPRÉSENTATION

PRINCIPAUX MANDATS À FIN 2017

Le Mouvement est représenté dans plusieurs instances et organisations afin de faire entendre la voix des Scop et des Scic.

En lien avec les pouvoirs publics

Organisation	Représentant.e.s
CESE mandature 2015-2020	Patrick Lenancker - 1 ^{er} vice-président CESE Patricia Lexcellent - conseillère Jacques Landriot - personnalité associée
CSC	Jacques Landriot Patricia Lexcellent Barbara Blin Barrois (Scic) Nicolas Scalbert (CAE)
CSESS	Amélie Rafael <i>via Coop FR</i> Patrick Lenancker <i>via CESE</i> Patricia Lexcellent <i>via Udes</i>
Comité pilotage transmission DGE	Jacques Landriot
Copiesas	Charles-Henri Montaut Jacques Landriot <i>via Udes</i>

Monde coopératif

Organisation	Représentant.e.s
Coop FR	Jacques Landriot - suppléant Charles-Henri Montaut Patricia Lexcellent - suppléante Amélie Rafael
CECOP	Jacques Landriot
CICOPA	Jacques Landriot
Crédit Coopératif	Jacques Landriot Alain Maïssa
Efin-Efin participations-Ides	Georges Mandica
Impact Coopératif	Jacques Landriot

Sphère ESS

Organisation	Représentant.e.s
ESS France	Patrick Lenancker <i>via Coop FR</i>
Udes	Jean-Pierre Azaïs - vice-président Patricia Lexcellent
Avise	Amélie Rafael
Uniformation <i>via Udes</i>	Jean-Pierre Azaïs

Planète coopérative

Le Mouvement coopératif français a célébré les 70 ans de la loi sur les coopératives en réunissant près de 300 participants à la manifestation organisée par Coop FR « *Planète coopérative : les coopératives pour un monde meilleur* », les 13 et 14 septembre à Paris.

37 intervenants, parmi lesquels de nombreux dirigeants de Scop et Scic, se sont succédés pour échanger, partager leurs pratiques et leurs attentes, mais surtout faire la promotion d'un modèle entrepreneurial attractif.

Qu'elles soient de jeunes pousses ou des entreprises plus anciennes, et quelle que soit leur taille, les coopératives françaises et européennes ont illustré la vivacité du modèle coopératif et sa capacité à répondre aux attentes de la société dans tous les secteurs de l'activité humaine : économie collaborative, transition énergétique, agriculture, logement, éducation, commerce, culture, etc. « *La force du Mouvement coopératif, c'est sa diversité et son unité* » pour Jean-Louis Bancel, président de Coop FR.

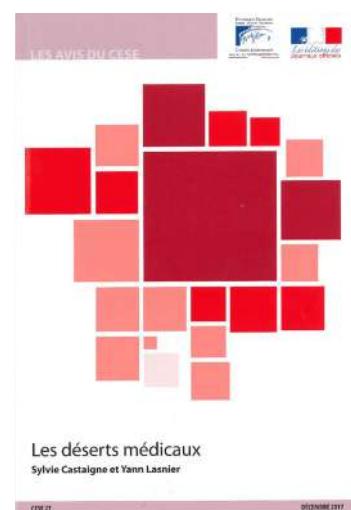
Udes

L'Union des employeurs de l'ESS a choisi de faire entendre sa voix pour une économie citoyenne à l'occasion de la campagne présidentielle et a confirmé sa place dans le paysage patronal français en faisant son entrée dans plusieurs instances paritaires. La mise en place du nouveau gouvernement a permis à l'Udes d'être impliquée dans la réforme du marché du travail, dans celle de l'apprentissage et de tester sa capacité de mobilisation à l'occasion de son Congrès de décembre devant 600 participants. Fin mai, une délégation de l'Udes a rencontré le Premier ministre Edouard Philippe, pour exprimer son souhait d'une ambition forte pour l'ESS durant le quinquennat.



CESE

Le groupe de la coopération participe à l'ensemble des formations de travail du Conseil économique, social et environnemental pour faire entendre la voix des coopératives à l'occasion des différentes saisines.



COMMUNICATION



NOUVELLE MARQUE POUR LE MOUVEMENT

Le Mouvement des Scop s'est doté d'une nouvelle architecture de marque en 2017, destinée à représenter les Scop et les Scic de manière globale tout en conservant le capital notoriété de la marque « Les Scop » connue par 67 % des Français et 82 % des dirigeants d'entreprise.

La CG Scop s'est appuyée sur une étude Ifop réalisée en juin autour des mots « Les Scop » et « Sociétés coopératives ». L'analyse a révélé que la dénomination « Les Scop » est synonyme de modernité et que les « Sociétés coopératives » véhiculent des aspects positifs. Deux scénarios ont été travaillés par l'agence Fondamenti : la création d'une nouvelle marque institutionnelle et l'optimisation de la marque existante. Plusieurs allers-retours sur le sujet ont été faits au sein des différentes instances du Mouvement avant de faire l'objet de discussions à la Convention nationale de juillet. Les Scop et Scic de la communication ont eu la possibilité de contribuer à l'optimisation du scénario retenu.

La nouvelle architecture de marque adoptée en octobre a été repensée avec une nouvelle appellation et deux niveaux de hiérarchie pour représenter les Scop et les Scic : une marque mère : « Les Scop, Sociétés coopératives » déclinée en deux marques filles : « Les Scop » et « Les Scic ». Suite à un appel d'offres auprès des Scop de la communication, l'agence bordelaise O tempora a été choisie pour concevoir la nouvelle charte graphique finalisée en fin d'année. La communication et la déclinaison sur les différents supports (logos, signalétique, papeterie, newsletter *Les Scop Info...*) seront mises en œuvre à partir de janvier 2018.

CARNET D'AMBASSADEUR

Un travail important a été réalisé depuis mai 2017 par le Service communication et l'agence Fondamenti pour réaliser un « carnet d'ambassadeur » à destination de l'ensemble du Mouvement : dirigeant élu d'une Scop, coopérateur associé ou en devenir, élu, permanent... Partant de l'étude réalisée en 2016 par Médiascopie sur les Mots du Mouvement, il s'agissait de proposer des éléments de langage communs permettant de montrer la fierté d'appartenance au Mouvement Scop et d'en être ambassadeurs.



Cet outil de communication recense un argumentaire, des témoignages et des infographies, pour présenter les Sociétés coopératives de façon simple, unifiée et attractive, avec comme fil conducteur l'épanouissement des salariés. Pour illustrer notamment le carnet et incarner les coopérateurs et coopératrices, douze reportages photos de Scop ont été réalisés en fin d'année dans différentes régions. Imprimé en 40 000 exemplaires par la Scop L'Artésienne, le carnet sera diffusé par courrier en janvier 2018 à toutes les coopératives adhérentes et auprès de chaque union régionale et fédération.

Un kit de communication, une page ambassadeurs sur le site grand public et un hashtag dédié seront également lancés début 2018.



CAMPAGNE TRANSMISSION

A l'occasion de la Quinzaine de la transmission-reprise orchestrée par le ministère de l'Economie, la CG Scop, qui en est partenaire, a reconduit sa campagne de communication pour sensibiliser les futurs cédants et les experts-comptables à la transmission d'entreprises saines aux salariés, avec une forte présence radio. 95 spots (Hisa et L'Atalante) ont été diffusés du 19 novembre au 5 décembre sur *France Info, RMC, RTL, BFM et Radio Classique*. L'envoi d'emailings auprès d'un fichier de 12 000 experts-comptables de la société Cartegie a été renouvelé les 21, 28 novembre et le 5 décembre. Par ailleurs, trois nouveaux numéros de la lettre *Scop Expert* dédiée aux experts-comptables ont été réalisés par le Service communication et le Service juridique de la CG Scop et diffusés en avril, juillet et octobre. Enfin, une campagne d'achats de mots-clés à partir de novembre a permis d'accroître le nombre de contacts qualifiés en provenance du site dédié Jetransmetsamessalaries.fr. Ce dernier a permis de faire émerger 117 projets de transmissions adressés aux unions régionales.

VIDEOS CAP 70 000

Le projet de réalisation de 6 vidéos témoignages sur la croissance des Sociétés coopératives existantes a été amorcé. L'objectif de ce projet est de partager les expériences de Scop et Scic ayant mené des projets de développement réussis, afin d'appuyer la croissance du Mouvement. En 2017, ont été finalisés l'identification et la sélection des exemples de Scop et Scic en croissance, ainsi que le choix du prestataire audiovisuel. La Scop Otus production débutera les tournages des vidéos début 2018.

RELATIONS PRESSE

Les principales actions presse ont porté au 1^{er} semestre sur les propositions de la Confédération générale des Scop en réponse aux grandes transitions économiques, sociales et sociétales dans le contexte des élections présidentielles et sur le lancement d'un Mooc sur les relations entre Scic et collectivités par la CG Scop, en partenariat avec le CNFPT. Cette thématique a bénéficié d'une bonne visibilité, notamment dans *La Gazette des communes*.

Au 2^e semestre, la diffusion du communiqué de presse le 18 juillet sur le bilan chiffré 2016 a généré une quinzaine de retombées médias dont une dépêche *AFP*.

La CG Scop a également communiqué sur d'autres sujets : nouvelle adresse pour la CG Scop (septembre), renouvellement du partenariat CG Scop/FN-Cuma (septembre), renouvellement du partenariat CG Scop/Crédit Coopératif (octobre) et Quinzaine de la transmission-reprise (novembre).

Parmi les retombées médias notables de l'année : le portrait de Jacques Landriot, président de la CG Scop, et une interview d'Amélie Rafael, vice-présidente de la CG Scop, respectivement dans *Les Echos* du 1^{er} mars et du 4 juillet, les interventions de Patricia Lexcellent, déléguée générale de la CG Scop, le 3 juin sur *France Inter* ainsi que de Jacques Landriot le 14 octobre sur *BFM Business*.

23 interviews qualitatives réalisées en radio, TV, presse écrite et web





10 757 followers
761 tweets
13 100 clics et retweets
1 427 mentions

RÉSEAUX SOCIAUX

Le Mouvement Scop a un rôle à part entière sur les réseaux sociaux. Avec l'accompagnement de l'agence web Net-Rezo, Scop de Paca, sur la stratégie éditoriale depuis septembre 2017, le Mouvement entend accroître sa popularité déjà bien ancrée sur Facebook, Twitter, LinkedIn et YouTube.

Twitter



Avec ses **10 757** followers, le compte **@les_scop** positionne Twitter comme fer de lance de la communication sur les réseaux sociaux. Par son activité (761 publications) et son nombre d'interactions engendrées (13 100 clics et retweets), le profil s'offre une visibilité conséquente, étant un des comptes les plus suivis dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, avec 1 427 mentions. Enfin, la création de comptes par les Unions régionales Bourgogne Franche-Comté, Grand Est et Paca Corse renforce la présence du Mouvement sur Twitter.

Facebook

La page Facebook Les Scop enregistre de bons résultats avec **6 236** abonnés (+ 936) et 174 publications (contre 150 en 2016). La présence plus importante des Scop et Scic sur Facebook explique l'engagement plus conséquent sur la page, avec notamment un jeu-concours lors du Mois de l'ESS qui a suscité la curiosité de tous. La stra-



6 236 fans
174 posts
14 370 clics
12 000 interactions



1 160 abonnés
70 publications
2 444 clics
3 626 interactions
200 000 vues

tégie éditoriale décidée conjointement avec Net-Rezo se veut plus ludique et axée sur l'actualité du Mouvement et la mise en avant des actualités de Scop et Scic.

LinkedIn

Le réseau social professionnel enregistre des résultats prometteurs. Avec **1160** abonnés (+401) et autant de publications qu'en 2016, la page Les Scop est véritablement ancrée auprès de plusieurs cibles professionnelles (coopérateurs, experts-comptables, élus de collectivités, etc.). La cible des jeunes diplômés est également grandissante (+ 32 % des abonnés). Avec 3 626 interactions et plus de 200 000 vues de la page, LinkedIn est un outil d'avenir pour valoriser l'actualité du Mouvement coopératif et cibler davantage les réseaux prescripteurs.

Youtube

La chaîne Youtube Les Scop enregistre des statistiques similaires à 2016 (**647** abonnés, soit 156 nouveaux abonnés et 48 500 vues) malgré des hébergements vidéo moins importants. La désormais célèbre vidéo « **Une Scop c'est quoi ?** », qui a désormais dépassé les **150 000** vues, génère 71 % des vues durant l'année.

SITE JEUNES CRÉATEURS

Un cahier des charges a été élaboré et envoyé fin 2017 auprès des Scop de la communication pour choisir un prestataire en vue de lancer dès janvier 2018 le chantier d'un site internet dédié aux jeunes créateurs. La cible visée est plus particulièrement les jeunes créateurs de moins de 35 ans ayant l'esprit start-up ou souhaitant donner du sens à leur travail. Le Service communication, en collaboration avec les unions régionales, identifiera les start-up coopératives déjà existantes pour les valoriser sur le site internet.

EVENEMENTS

Salon des entrepreneurs

Comme chaque année, la CG Scop était présente sur le stand Entrepreneuriat social, animé par l'Avise, au Salon des Entrepreneurs de Paris les 1^{er} et 2 février 2017 pour faire découvrir au grand public l'entrepreneuriat social et conseiller les porteurs de projet. En complément de l'accueil sur le stand, la CG Scop est intervenue lors de la conférence thématique « *Entrepreneurs sociaux, les clés pour créer et vous développer dans les meilleures conditions* » organisée par France Active le 1^{er} février.

Journées de l'économie autrement

La CG Scop était partenaire de la 2^e édition des Journées de l'Économie autrement, organisées par Alternatives Économiques les 24 et 25 novembre 2017 à Dijon. Amélie Rafaël, vice-présidente de la CG Scop, a participé notamment à la table ronde autour de la thématique « *Et si les entreprises ne faisaient pas que du profit ?* » pendant que Fabrice Azevedo, directeur de l'Union régionale des Scop de Bourgogne Franche-Comté a animé l'atelier « *Reprendre ou transmettre une entreprise en Scop* ».

GROUPES COMMUNICATION

Groupe de travail interne au Mouvement

Le groupe de communication technique s'est réuni le 4 mai pour échanger principalement sur le plan de communication 2017 validé par la Direction nationale de fin mars. Autres sujets abordés : l'actualité des régions et des fédérations, les projets en cours au niveau national.

Commission communication

Une Commission communication composée d'une dizaine de membres, élus du Mouvement et référents communication de différentes régions et du national, a été mise en place en 2017. Elle s'est réunie pour la première fois le 10 mai pour échanger sur l'évolution de l'architecture de marque et le projet de carnet d'ambassadeur (cf page 52).

Groupe Coop FR

Le Service communication a participé à 6 réunions du Groupe communication réunissant les membres de Coop FR. Les échanges ont principalement porté sur l'organisation de la manifestation Planète coopérative en septembre et sur la réalisation du panorama des entreprises coopératives qui paraîtra en janvier 2018.

Journées
de l'économie
autrement



INNOVATION

APPUI AUX ÉTUDES ET À LA RECHERCHE SUR LES PRATIQUES COOPÉRATIVES

Dans le cadre du partenariat avec l'Institut de recherche en gestion (IRG) de l'Université de Paris Marne-la-Vallée, des ateliers participatifs « *Les Scic en lumière* » ont eu lieu en janvier 2017, étayant la recherche sur les modalités de gestion des Scic. Une journée de restitution a été organisée le 11 mai au Crédit Coopératif pour clôturer un travail d'analyse par l'Université de Paris Marne-la-Vallée des pratiques de gestion de quatre Scic, réunissant universitaires, étudiants et dirigeants de Scic « *Les Scic : acteurs de territoires innovants et inclusifs ?* ».

La recherche sur la qualité de l'emploi dans les Scop avec une chercheure de l'Université de Montpellier a mené à un premier article montrant que les inégalités de salaires dans les Scop sont plus faibles que dans les entreprises conventionnelles.

La CG Scop a participé au groupe de travail initié par le Labo ESS au sujet de la transformation du travail, qui a donné lieu à la publication « *Transformer l'emploi, redonner du sens au travail* » en 2017.

Enfin, la CG Scop s'est associée à la Fonda, au Labo de l'ESS et à l'Avise pour participer à une étude prospective de 18 mois sur la création de valeur, la mesure des impacts des innovations sociales et la production d'outils de mesure pratiques afin de renforcer leurs relations avec leurs partenaires, notamment financiers.



Objectif :
sécurisation
des parcours
professionnels
pour les
livreurs à vélo



COOPÉRATIVES ET ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

En 2017, réflexions et travaux se sont poursuivis sur la pertinence des Scop et Scic dans un environnement de plus en plus marqué par l'évolution vers une économie numérique. Outre la priorité donnée à la mise en place du fonds CoopVenture et de son accélérateur pour permettre le financement d'innovations en la matière (cf page 30), les membres du GT CooNum, constitué en 2016, ont continué leurs échanges via un outil collaboratif mis à leur disposition.

L'axe de réflexion sur la sécurisation des parcours professionnels des travailleurs des plateformes numériques a été relancé avec le pilotage, par la CG Scop, d'un groupe de travail sur « *les modèles économiques innovants* » lors des Assises de la mobilité au quatrième trimestre de l'année. A cette occasion, le travail s'est notamment focalisé sur la situation des livreurs à 2/3 roues dans le secteur de la logistique urbaine. Des préconisations ont été émises auprès du gouvernement en vue d'améliorer les conditions de travail et de privilégier l'emploi salarié des livreurs à vélo. En particulier, il est proposé de procéder à des expérimentations visant à équilibrer un modèle économique autour de structurations coopératives dans le domaine de la mobilité tout en salariant les livreurs.

A l'échelle européenne, la CG Scop a été l'un des membres actifs du groupe de travail sur l'économie collaborative mis en place par Cooperatives Europe, réaffirmant ainsi la pertinence des modèles coopératifs dans le numérique. Ces travaux ont occasionné plusieurs livrables dont un exposé de principes et un court film explicatif, visant à sensibiliser la Commission européenne sur les enjeux du numérique et les solutions proposées par les coopératives.

SCIC / CAE

Scic et collectivités

Un Mooc, (*Massive Open Online Course*, une formation en ligne ouverte à tous) de 4 séances d'une heure et demi chacune, a été réalisé, à la demande du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), et à destination principalement des techniciens de collectivités locales, sur le thème « *la Scic, entreprise de territoire* ». Il a été visionné plus de 3 000 fois au cours du 4^e trimestre 2017.

Filières

La filière santé a bénéficié d'un investissement particulier avec l'accompagnement de la réflexion à la création d'un centre de santé en Scic à Paris, création qui sera effective en 2018 et la contribution à la rédaction de l'ordonnance (parue début 2018) autorisant cette création. Dans le même ordre d'idée, la CG Scop a participé à l'université d'été de la Confédération des syndicats médicaux français pour y traiter de « *la coopérative libérale de santé* ».

La CG Scop et la FNCuma ont scellé leur collaboration au service de l'innovation coopérative, en signant une convention le 13 septembre lors de Planète coopérative qui célébrait les 70 ans de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Elles ont renouvelé leurs engagements communs et formalisé leur association autour de projets, pour le développement des Scic et des Coopératives d'activité et d'emploi, notamment dans le secteur agricole.



Signature
de la convention
avec la FNCuma



ACCOMPAGNER
ET DÉVELOPPER

CHIFFRES CLÉS ET TENDANCES

2



En 2017, l'emploi se renforce dans les Sociétés coopératives : **57 700** personnes travaillent désormais dans les Scop et les Scic, soit plus de 4 000 emplois supplémentaires et une progression de 7,6 % par rapport à l'an passé. Les Sociétés coopératives sont au nombre de 3 177 (+ 5 %) et leur chiffre d'affaires agrégé approche les 5 milliards d'euros (+6,4 %).

Confirmant la tendance, la forte progression des emplois s'explique en grande partie par le dynamisme des coopératives établies avant 2017 ; celles-ci contribuent en effet à plus des 2/3 de la croissance brute des emplois du Mouvement. Parmi les emplois générés par les créations de coopératives en 2017, 42 % sont issus de transmissions d'entreprises saines en coopératives, soit 660 emplois supplémentaires.

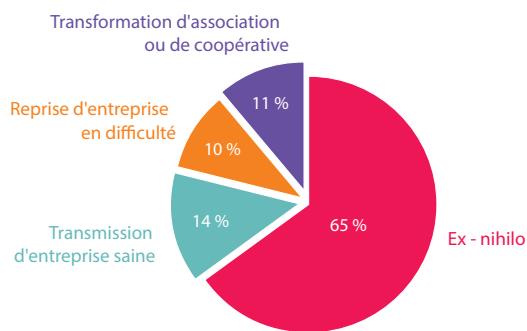
Dynamique de création d'emplois en 2017 par origine de création

Emplois créés et disparus en 2017	
Emplois créés par la création ex-nihilo	341
Emplois consolidés par une transmission saine	660
Emplois sauvés par une reprise en difficulté	204
Emplois consolidés par une transformation	382
Evolution des emplois au sein des coopératives existantes (en net) (dont données renseignées récemment concernant 1 000 emplois)	+ 3 365
Emplois bruts créés	4 952
Emplois supprimés par la disparition des coopératives	897
Emplois nets créés	+ 4 055

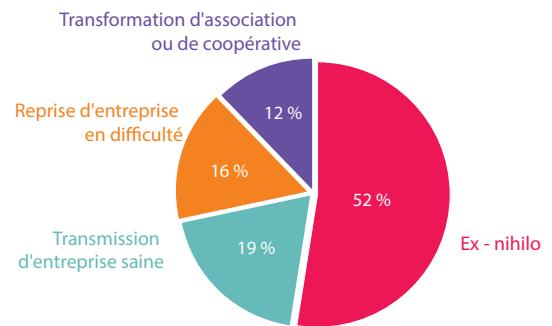
En termes d'entreprises, notons que près de 300 nouvelles Sociétés coopératives ont été créées en 2017, soit 156 Scop et 134 Scic. Parmi ces nouvelles coopératives en 2017, près de 200 sont des créations ex-nihilo, 55 sont issues d'une transmission d'entreprise saine, 31 font suite à une transformation d'association (ou d'autre type de coopérative) et 19 sont issues d'une reprise d'entreprise en difficulté. Notons que les disparitions de coopératives sont en baisse cette année : 145 cas (dont 108 Scop et 34 Scic), contre 159 en moyenne au cours des quatre dernières années.

Au total, la répartition par origine de création des Sociétés coopératives actives à fin 2017 varie peu par rapport à l'an passé. Les coopératives issues de créations ex nihilo représentent toujours près des deux tiers de la population et plus de la moitié des effectifs. Celles issues de transmissions d'entreprises saines passent de 13 % à 14 % et constituent 19 % des effectifs du Mouvement. La part relative des coopératives issues de reprises d'entreprises en difficulté faiblit légèrement (10 %), tout comme le poids de leurs effectifs qui passe de 17 % à 16 % en un an. Les coopératives issues de transformations d'associations ou d'autres types de coopératives se maintiennent à 11 % des entreprises du Mouvement, quoique leurs effectifs augmentent relativement, passant de 11 % à 12 % des effectifs globaux en un an.

Sociétés coopératives par origine de création, sur l'ensemble à fin 2017



Effectifs par origine de création, sur l'ensemble à fin 2017



Croissance des coopératives dans les services

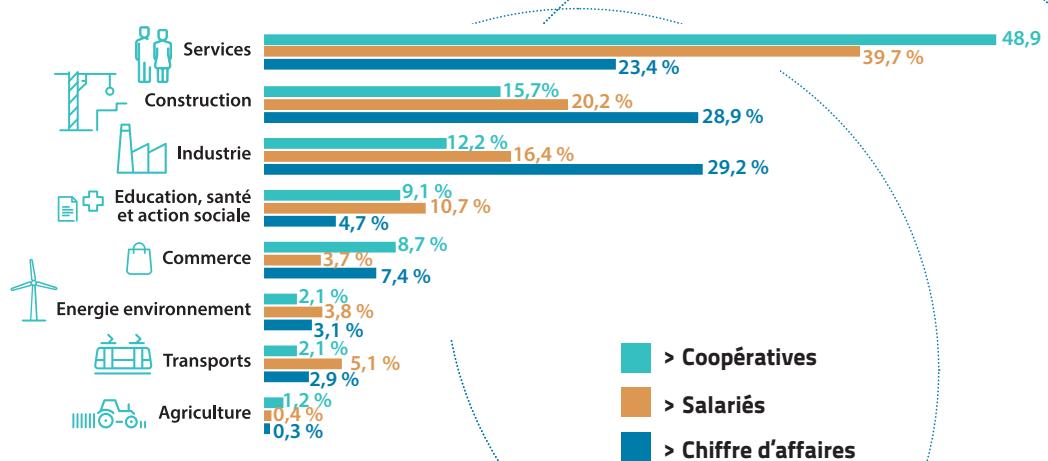
84 % de la hausse des emplois concerne le secteur des services, lequel enregistre 3 400 emplois supplémentaires en un an (+ 17,4 % par rapport à 2016). Scop et Scic contribuent à parts égales à ce solde net positif dans le secteur. Fin 2017, le secteur des services représente 40 % des emplois du Mouvement et 49 % des Sociétés coopératives (45 % pour les Scop et 59 % pour les Scic). Sur le solde net global de 152 coopératives créées en 2017, 104 proviennent du secteur des services, soit 68 %. Loin derrière, deux autres secteurs porteurs d'emplois sont l'industrie et l'éducation, santé et action sociale. Chacun d'eux contribue à la hausse nette à hauteur de 370 emplois respectivement en 2017.

En troisième lieu, le secteur du commerce compte 180 emplois de plus en un an.

A noter, la poursuite de la baisse des emplois dans le secteur de la construction (-64 en un an).

Sous l'angle du poids économique, 81 % du chiffre d'affaires est généré par les secteurs historiques, construction (28,9 %) et industrie (29,2 %), ainsi que le secteur des services (23,4 %). La belle progression de + 6,4 % du chiffre d'affaires agrégé sur un an s'explique surtout par le dynamisme des secteurs des services et de l'industrie, et dans une moindre mesure, celle du secteur du commerce.

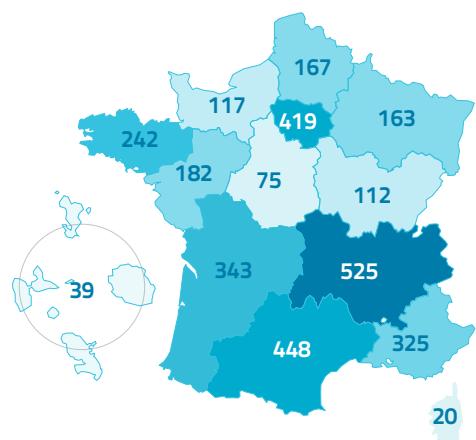
Répartition sectorielle par coopératives, emplois, et chiffres d'affaires (%), fin 2017



Le dynamisme des créations d'entreprises dans les régions

Auvergne-Rhône-Alpes reste la région la plus dense en nombre de Sociétés coopératives, mais les effectifs du Mouvement les plus nombreux demeurent en Ile-de-France. Désormais, il y a davantage de Scop et de Scic en Occitanie qu'en Ile-de-France.

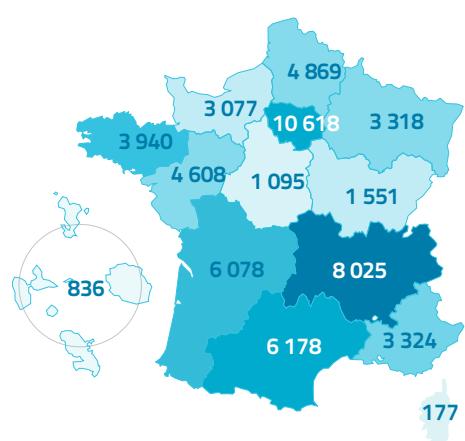
Nombre de coopératives par région, 2017



L'emploi des Sociétés coopératives par région

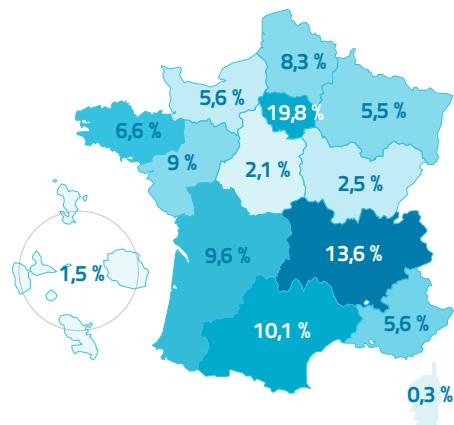
Quatre régions comptabilisent chacune plus de 6 000 salariés au sein de leurs coopératives : Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. En 2017, les effectifs ont le plus augmenté en Ile-de-France, en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, ces trois régions générant à elles seules 55 % de la hausse du solde net des emplois annuel.

Effectifs par région (en nombre), 2017

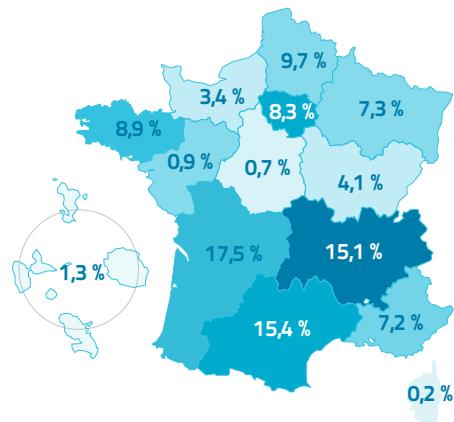


La répartition des effectifs dans les régions est particulièrement contrastée selon le statut considéré. Près de la moitié des effectifs des 741 Scic actives en 2017 se concentrent en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie et en Auvergne-Rhône-Alpes. Par ailleurs, les effectifs des Scop sont concentrés à hauteur de 43 % en Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie.

Effectifs des Scop par région (%)



Effectifs des Scic par région (%)



Reprise économique et partage des richesses

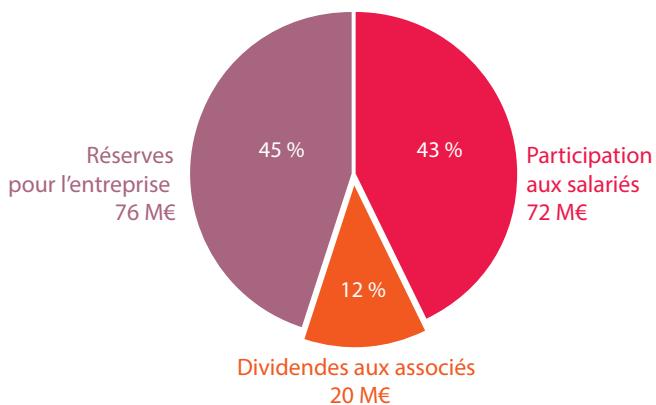
En croissance de 6,4 %, le chiffre d'affaires agrégé du Mouvement est désormais proche des 5 milliards d'euros. Cette tendance reflète l'embellie de la conjoncture actuelle marquée par une amélioration de la situation des PME observée depuis 2016. En effet, selon la 66^e enquête de conjoncture PME publiée par Bpifrance, en novembre 2017, 47 % des PME anticipent une hausse du chiffre d'affaires pour l'année et 21 % une baisse.

Fin 2017, le résultat net agrégé des Sociétés coopératives s'élève à près de 180 millions d'euros, en croissance de 23,1 % en un an.

Pour les Scop, la répartition des excédents nets de gestion (ENG) est allouée aux réserves des entreprises à hauteur de 45 % (contre 43 % en 2016), 43 % en participation aux salariés (contre 40 %) et 12 % aux associés (contre 17 %).

A noter que selon les régions, la part des ENG allouée aux salariés via la participation oscille entre 36 % et 57 %.

Répartition des résultats nets des Scop, 2017



Des associés toujours plus nombreux

Plus de 32 000 salariés sont associés des Sociétés coopératives (+15 % en 2017), soit 27 300 dans les Scop et 4 700 dans les Scic. Le taux de sociétariat salarié médian reste au niveau de 75 % des effectifs au global, et par statut : 75 % dans les Scop et 67 % dans les Scic.

La croissance du nombre d'associés, salariés ou non, se poursuit selon un bon rythme en 2017. Celle-ci est de 33 % sur un an : 9 % de croissance sur un an au sein des Scop qui totalisent désormais 33 500 associés ; et 51 % dans les Scic avec 61 300 sociétaires.

Egalité professionnelle

La mixité en termes de genres dans les effectifs des Scop et des Scic a quelque peu évolué ces dernières années : 33 % de femmes salariées en 2017, contre 31 % en 2014. La proportion des femmes salariées sociétaires de Sociétés coopératives s'élève à 28 %.

La ventilation sectorielle des effectifs féminins n'a pratiquement pas changé dans cette même période. Les secteurs le plus féminisés sont : éducation, santé et action sociale (67 %), commerce (47 %), énergie et environnement (42 %) et services (40 %).

Par ailleurs, la proportion de femmes dirigeantes de Sociétés coopératives se maintient au niveau de 26 % à l'instar de l'année précédente. 60 % des femmes dirigeantes sont localisées en Auvergne-Rhône-Alpes (20 %), Occitanie (15 %), Ile-de-France (14 %) et Nouvelle-Aquitaine (11 %).

Taux de pérennité

En 2017, les taux de pérennité à 5 ans des Sociétés coopératives est en augmentation d'un point de pourcentage : il s'élève à 67 %. Ainsi, plus des deux tiers des coopératives créées entre 2012 et 2017 sont encore actives fin 2017. Selon l'Insee, le taux de pérennité à 5 ans des entreprises françaises hors régime de l'auto-entrepreneur est de 60 %.

S'agissant des Scop, ce taux s'élève à 65 % et il atteint 77 % pour les Scic. Les coopératives les plus pérennes à cinq ans sont celles issues de transformations d'associations ou d'autres coopératives, avec un taux de pérennité à 5 ans de 85 %, et celles issues de transmissions d'entreprises saines (72 %).



Fin 2017, les Coopératives d'activité et d'emploi (CAE) sont au nombre de 135, soit 8 CAE supplémentaires par rapport à l'an passé. Leurs effectifs, dans nos bases, totalisent 6 600 emplois dont 2 200 salariés associés. Ces données sous-estiment très probablement la réalité ; la mise en place prochaine d'un observatoire des CAE et de l'entrepreneuriat salarié, conjointement piloté par la CG Scop et les deux réseaux de CAE, CPE et Copea, devrait contribuer à établir une image fidèle à la réalité.



Méthodologie :

Ce bilan chiffré concerne l'ensemble des Scop et des Scic en France, adhérentes ou non à la Confédération générale des Scop.

Les éléments démographiques, économiques et financiers relatifs aux coopératives du périmètre sont arrêtés au 31 décembre 2017, un retraitement des données manquantes ayant été réalisé en dernière année connue. Dans ce document, les statistiques des années précédentes ont été réactualisées pour tenir compte des données désormais disponibles, aussi, les résultats au titre des bilans antérieurs peuvent quelque peu varier.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT

Cap vers les 70 000 emplois coopératifs !

La construction du plan de développement a été le fil rouge de cette première année post-Congrès, pour atteindre l'objectif fixé à l'horizon 2020.

Après un travail de mobilisation des conseils d'administration et des équipes des unions régionales, c'est lors de la Convention nationale que chaque président a présenté sa feuille de route et objectifs.



Croissance	Adhérentes et non adhérentes	Effectifs au 01/01/2017*	Objectifs	Effectifs cibles 2020
26 %	Île-de-France, Centre-Val de Loire, Dom-Tom	11 529	3 000	14 529
11 %	Hauts-de-France	4 560	500	5 060
28 %	Grand Est	3 564	1 000	4 564
27 %	Bourgogne Franche-Comté	1 486	400	1 886
34 %	Auvergne-Rhône-Alpes	7 661	2 600	10 261
41 %	Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse	3 067	1 250	4 317
29 %	Occitanie	5 503	1 600	7 103
24 %	Nouvelle Aquitaine	5 350	1 300	6 650
22 %	Ouest	11 130	2 400	13 530
26 %	TOTAL Régions	53 850	14 050	67 900
37 %	Languedoc-Roussillon	1 614	600	2 214
26 %	Midi-Pyrénées	3 889	1 000	4 889
27 %	Aquitaine	2 261	600	2 861
26 %	Limousin	773	200	973
22 %	Poitou-Charentes	2 316	500	2 816

*Ces chiffres sont datés de la dernière Convention nationale en 2017. Pour le suivi du plan de développement, ceux-ci ont été réactualisés au regard de nouvelles données disponibles à fin 2017.

La route est donc bien engagée vers les 70 000 emplois coopératifs, grâce aux transmissions/reprises, transformations d'associations, créations et le développement des coopératives existantes qui a été clairement repris dans les différents plans d'actions.

Parmi les principaux leviers du développement, ressortent majoritairement : le renforcement des équipes, la communication avec les acteurs de l'accompagnement d'entreprises, la présence territoriale, des partenariats ciblés, et la mobilisation renforcée des outils techniques et financiers du Mouvement.



Des moyens orientés vers les unions régionales

Afin d'accompagner cette mobilisation des unions régionales, la Direction nationale et la Convention nationale ont décidé d'orienter une part significative du tiers développement vers les unions régionales avec :

- le doublement de l'abondement supplémentaire développement nouvelles Scop.
- un tiers supplémentaire sur la croissance cotisations des Scop (hors nouvelles Scop)
- un co-investissement pour de nouveaux postes sur 2 ans

Sur l'exercice 2017, ce sont ainsi 4,8 millions d'euros qui ont été reversés aux unions régionales.

Renforts au niveau national

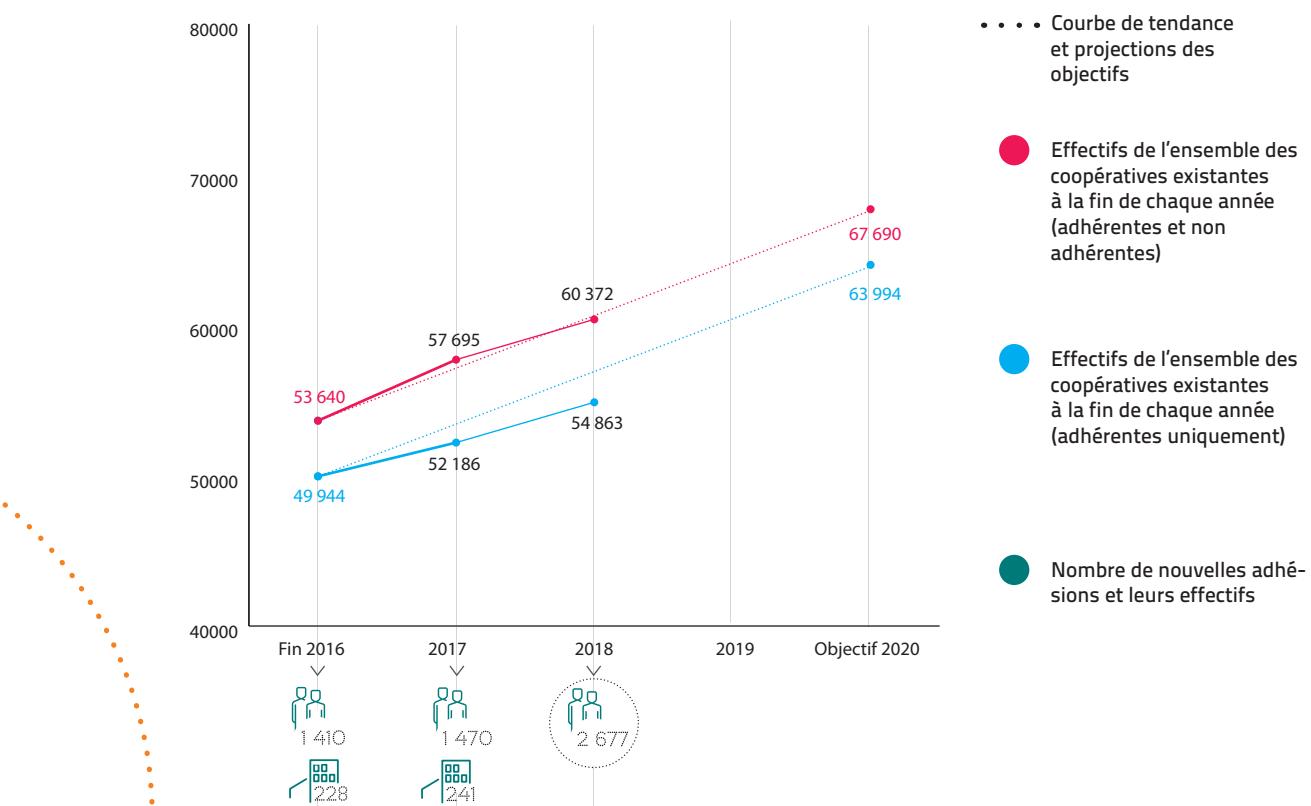
Autre décision en termes de moyens, 2 nouveaux postes au niveau de la CG Scop avec :

- un renfort juridique interne pour l'accompagnement et le conseil sur le montage des dossiers
- la création d'une fonction de coordination réseau développement pour animer la dynamique de partage et de mutualisation de savoir-faire entre les équipes, déployer un véritable maillage inter-régional sur les réseaux cibles de développement et développer des référentiels communs de pilotage et de management

Avancement à fin 2017

A la fin de l'exercice 2017, ce sont 241 nouvelles coopératives qui ont adhéré au Mouvement, avec près de 1 500 emplois. La croissance des effectifs des Scop adhérentes (avant 2017) représente quant à elle plus de 770 emplois.

Suivi du plan de développement sur la population adhérente et non-adhérente au national



Accélérateurs de croissance

L'appui à la croissance des Scop existantes est un axe clairement affiché de cette mandature. Les UR se sont donc mobilisées pour identifier les coopératives pouvant être concernées et une nouvelle série de vidéos (cf page 11) a été lancée pour appuyer leur sensibilisation.

Le Mouvement a également expérimenté un accélérateur « Alter'venture », initié par l'UR Occitanie Pôle Méditerranée, et qui après une première promotion de 6 entreprises en 2017, pourra être déployé dans d'autres régions.

Le fonds CoopVenture sera également couplé à un accélérateur, condition de réussite des projets sélectionnés.

Accord de partenariat entre l'Unea et la CG Scop

L'Union nationale des entreprises adaptées, composée pour moitié d'associations et pour l'autre moitié de sociétés classiques, a pour enjeux, pour les unes, de trouver un modèle de gouvernance participatif qui leur convient mieux, et pour les autres, d'assurer une pérennité des emplois après le départ du dirigeant afin d'éviter les rachats opportunistes d'entreprises adaptées au risque de s'éloigner du modèle social initial. Les modèles Scop et Scic pouvant apporter une réponse à ces enjeux, les deux réseaux ont signé un partenariat illustrant les démarches communes concourant au développement des deux Mouvements.



Rencontre des Scop de l'industrie en croissance



INDUSTRIE

En 2017, la Fédération des Scop de l'industrie a lancé son plan de développement : Industrie 2020, pour enclencher une dynamique de croissance et de développement auprès des Scop de l'industrie.

Elaboré par Jacques de Heere (PDG d'ACOME), Jérôme Matthieu (PDG de Comebo) et Gérard Cassisi (délégué à l'industrie), puis validé par le conseil d'administration de la Fédération, il a été présenté et validé par la Direction nationale du 19 mai 2017.

Construction du plan de développement

Jacques De Heere et Gérard Cassisi ont rencontré plusieurs Scop pour échanger avec elles sur leur vision de l'industrie, mais aussi voir leurs envies et leurs attentes par rapport à la Fédération et au Mouvement : L'Union des forgerons (métallurgie, 91), Ceralep Sn (isolants céramiques, 26), Veyret Techniques Découpe (outils, sous-traitance, négoce, 26), Groupe Demain, ex-Juratri (tri, économie circulaire, 39) et Pompes Japy (industrie-négoce, 39).

En parallèle, une analyse détaillée sur les dix filières propres aux 315 Scop a été réalisée, permettant d'aboutir à la conclusion suivante :

- Un secteur industrie « très morcelé et fragmenté » mais avec quelques champions et surtout de nombreuses pépites.
- 9 des 10 filières ont un excédent brut d'exploitation qui va de 7,4 % à 20 %, ce qui prouve une bonne santé des Scop, et leur capacité à investir.

Le plan industrie 2020 s'est construit autour de 5 axes majeurs :

1. Conduire des démarches d'analyse stratégique afin de susciter l'envie de croissance
2. Encourager l'intercoopération sous-utilisée par les Scop
3. Minimiser la dépendance 1^{er} client et pousser les Scop au-delà de leur territoire
4. Soutenir la croissance organique ou externe et mettre en place un plan d'aide à l'investissement
5. Favoriser l'émergence de nouvelles Scop dans le cadre des transmissions d'entreprises industrielles

La Fonderie de la Bruche, un exemple de Scop industrielle en croissance



Les unions régionales au cœur du projet

Il a été proposé de mettre un référent industrie dans chaque union régionale, avec une coordination nationale assurée par Gérard Cassisi. Ce travail a démarré au cours du dernier trimestre 2017, l'objectif recherché était de faire coller ce plan au plus près du périmètre régional de chacun (taille, nombre de Scop industrielles, plan de développement global du Mouvement...).

Appuis auprès des Scop de l'industrie

74 interventions ont permis d'échanger avec les dirigeants sur leurs orientations commerciales, les mutations technologiques et numériques et les processus de production. Certaines visites ont pris la forme d'audits industriels et commerciaux, en réponse à différentes demandes.



Rencontre
des Scop
travaillant dans
l'aéronautique
au Salon du
Bourget 2017

RÉFÉRENTS INDUSTRIE PAR UNION RÉGIONALE

- **Marc Amorena** - Aquitaine
- **Elsa Belliato** - Auvergne-Rhône-Alpes
- **Daniel Marcelet** - Bourgogne Franche-Comté
- **Augustin de Charrette** - Ile-de-France, Centre-Val de Loire Dom-Tom
- **Marie-Madeleine Maucourt** - Grand Est
- **Jérôme Jeansoni** - Hauts-de-France
- **Elisabeth Allimant** - Occitanie Pôle Méditerranée
- **Xavier Gasquet** - Limousin
- **Anne Rostand** - Occitanie Midi-Pyrénées
- **Gaëtan Cerveau** - Ouest
- **Cyrille Rodriguez** - Paca Corse
- **Denis Kong** - Poitou-Charentes

OUTILS FINANCIERS

DES OUTILS FINANCIERS PENSÉS PAR ET POUR LES SCOP ET LES SCIC

Le Mouvement des Scop a développé un dispositif original de collecte et de redistribution de fonds destinés à assurer la pérennité et le développement de ses membres : Socoden, Scopinvest, et Sofiscop.

Ces outils mutualisés sont à destination de toutes les coopératives adhérentes, de la plus petite à la plus grande, qu'elle soit en bonne santé ou qu'elle traverse des difficultés conjoncturelles.

DES OUTILS FINANCIERS POUR QUI ? POUR QUOI ?

Ces outils sont alimentés par la part « développement » des cotisations nationales.

Ils permettent d'initier le tour de table avec les autres partenaires de la coopérative et interviennent toujours en complément des organismes de financement de la coopérative.



**Au 31 décembre 2017,
les outils financiers
de la CG Scop comptent
près de 850
interventions en cours.**

RAPPEL DES 3 OUTILS

ET PRODUITS

Prêts participatifs

Socoden est l'organisme de prêts qui intervient pour financer de la trésorerie des adhérents de la CG Scop.

Socoden joue son rôle en apportant la première brique d'un tour de table auquel se joignent les partenaires financiers des coopératives.

Le prêt bonifié : Depuis 2012, Socoden accorde des prêts à un taux aligné à celui de la banque de la coopérative, si celle-ci à une note BDF inférieure ou égale à 4.

Titres participatifs

Scopinvest finance les projets longs en haut de bilan sous forme de titres participatifs pour renforcer la structure financière et faciliter le recours à l'emprunt bancaire. La rémunération des titres est indexée sur la performance de la coopérative.

Scopinvest a pour objet de pallier temporairement aux difficultés des associés salariés à souscrire au capital de leur coopérative.

Garanties des prêts

Sofiscop a pour objet de se substituer aux cautions personnelles des dirigeants de Scop lorsque ces dernières souscrivent des emprunts bancaires.

Sofiscop garantit à 25 % ou 50 % des prêts ou crédits baux du Crédit Coopératif, intervenant en complément ou pas de Bpifrance.

L'ACTIVITÉ DES OUTILS FINANCIERS

Les interventions en 2017

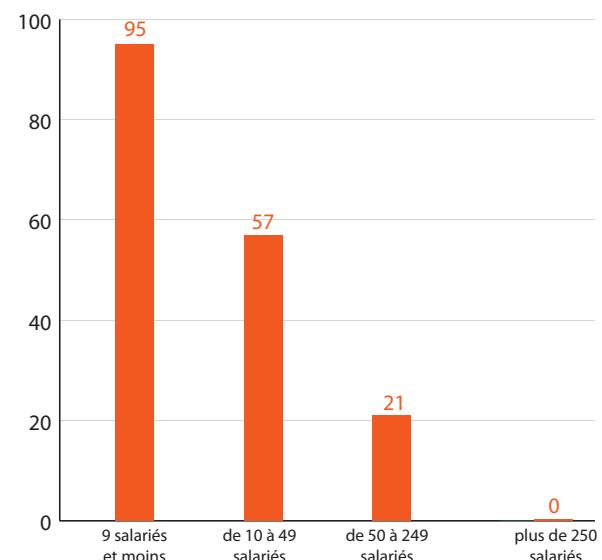
En 2017	Nombre de financements	Montant total en K€
Prêts participatifs	89	3 586
Titres participatifs	15	1 990
Garanties	108	2 760
TOTAL	212	8 336

En 2017, les outils financiers du Mouvement sont intervenus 212 fois auprès de 173 coopératives pour un montant de 8,3 M€.

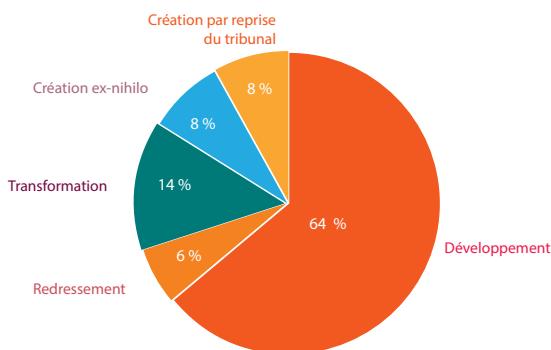
Ces 173 coopératives emploient 2 888 salariés.

Des financements à destination de toutes les coopératives adhérentes, de la plus petite à la plus grande

Nombre de coopératives financées par effectif



Répartition des montants investis



Evolution des interventions au cours des 3 dernières années

	2015		2016		2017	
	Nombre	Montant en K€	Nombre	Montant en K€	Nombre	Montant en K€
Prêts participatifs	83	2 940	102	3 433	89	3 586
Titres participatifs	6	705	5	715	15	1 990
Garanties	89	2 018	110	2 086	108	2 760
TOTAL	178	5 663	217	6 234	212	8 336

Les montants investis dans les coopératives ont augmenté fortement en 2017. Les 2/3 de cette augmentation sont à destination du développement des coopératives existantes et 1/3 sur des opérations de transmissions saines d'entreprises ou d'associations.

Répartition des projets financés

Création ex-nihilo	30,23 %
Création reprise du tribunal	3,49 %
Développement	48,84 %
Redressement	6,40 %
Transformation	11,05 %

Des décisions largement décentralisées

Sur les 212 interventions de 2017, 183 décisions de financement (86 %) ont été prises dans les comités régionaux CEFR.

SOCODEN (prêts participatifs)

2017 a été marquée par une augmentation de 14 % du nombre de dossiers engagés, soit 112 dossiers en 2017, contre 98 en 2016.

En revanche, le nombre de dossiers versés, soit 89, a baissé de 13 % en 2017 mais les montants investis augmentent de 4 %. 11 dossiers de 100 K€ et plus pour un montant de 1 890 K€ ont été mis en place en 2017 contre 7 en 2016 pour un montant de 1 202 K€.

SCOPINVEST (titres participatifs)

En nombre de dossiers mis en place, 2017 a été marquée par une activité en forte hausse puisque 15 nouveaux investissements ont été réalisés pour un montant de 1 990 K€, contre 5 en 2016 pour un montant de 715 K€.

Le portefeuille de Scopinvest est constitué de 66 entreprises pour un montant de 7 269 K€.

Le montant moyen des lignes d'investissement est de 110 K€.

Ces titres sont investis pour :

- 20 % sous forme d'actions ou parts sociales (opérations d'avant 2008),
 - 80 % sous forme de titres participatifs.
- Compte tenu de la forte augmentation de l'activité en 2017, Scopinvest procédera en 2018 à une augmentation de capital de 3 M€.

SOFISCOP (garantie)

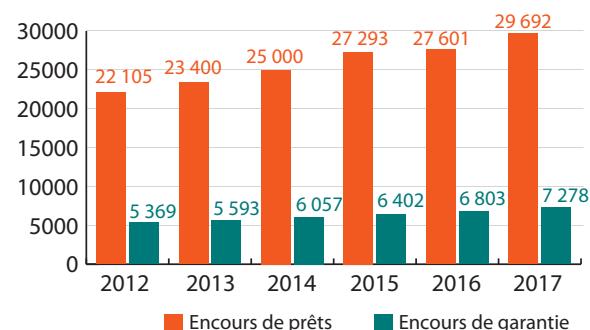
Sofiscop a connu en 2017 une stabilité de son activité (118 garanties) mais une forte croissance des montants de financements engagés (+ 36 %), et des garanties données (+ 29 %).

L'ensemble des décisions a porté sur 16,6 M€ de financements, contre 12,2 M€ en 2016, soit une moyenne de 141 K€ par dossier contre 103 K€ en 2016, ce qui représente pour Sofiscop un

risque final de 3,8 M€ (contre 2,6 M€ en 2016) pour un risque moyen de 22,9 %, contre 21,1 % au 31 décembre 2016.

A fin 2017 : 436 dossiers de crédit en cours (hors contentieux) représentant 53 M€ de prêts versés. Soit un encours de prêt de 30,2 M€ et un encours garanti de 7 M€.

Encours de garantie



Sur l'année 2017, les sociétés Sofiscop et Sofiscop Sud-Est ont ouvert les discussions pour un projet de fusion des deux structures. En effet, compte tenu des contraintes réglementaires croissantes sur le secteur bancaire, la mutualisation des moyens permettra d'apporter l'impulsion nécessaire dans la promotion de cet outil auprès des adhérents. Les organes de direction des deux entités ont mis en place un groupe de travail commun, dont l'objectif est d'analyser tous les impacts de la fusion, d'apporter les réponses adéquates pour chacune des situations et d'opérer à la fusion au 31 décembre 2018. En parallèle de cette opération, une demande d'extension de la garantie aux Scic est en cours auprès des autorités de contrôle des établissements financiers.



De nouvelles modalités d'interventions pour faciliter l'utilisation des outils financiers

En 2017, la limite de délégation aux CEFR est passée de 60 K€ à 100 K€. De plus pour faciliter les interventions, la limite des 3 K€ par salarié est assouplie, le plafond d'intervention de Sofoden et Scopinvest est porté jusqu'à 25 % du total du plan de financement (avis pris en CEFN après avis du CEFR)

NOUVEAUX OUTILS

CoopVenture

Les coopératives et l'ESS sont peu présentes dans le domaine du numérique alors qu'il est en forte émergence, et cela malgré un esprit commun. De plus ce secteur porte un fort potentiel de créations d'emplois et la transformation numérique aura de fortes retombées sur les secteurs d'activité traditionnels.

2017 a donc été l'année de l'émergence de CoopVenture, un fonds d'investissement et accélérateur en partenariat entre le Mouvement Scop, French tech In the Alps et la Scop Alma. Ce fonds national a pour objectif de financer les start-up « éthiques », en basant le modèle économique sur la solidarité ; le fonds n'ayant pas vocation à revendre les start-up, mais à les inciter à rester sur le territoire et réinvestir dans le fonds au rythme permis par leur croissance.

Un important travail a été réalisé sur la levée de fonds pour constituer un premier tour de table de l'ordre de 10 M€, avant d'atteindre l'objectif cible de 16 M€. En parallèle, un pilote de l'accélérateur est préparé en Auvergne-Rhône-Alpes, avant déploiement au plan national.

CoopVenture

Réflexion sur la foncière Scop

A l'instar de deux foncières existant en région, une réflexion a été lancée pour la création d'une foncière au plan national. L'objectif est de faciliter les reprises ou les adhérents en phase de difficultés par la prise en charge par le Mouvement de l'immobilier, tout en donnant à la coopérative la possibilité de rachat quand ses moyens le lui permettront.

PARTENARIAT

Renouvellement du partenariat avec le Crédit Coopératif

Partenaires historiques, la Confédération générale des Scop et le Crédit Coopératif ont renouvelé le 30 octobre 2017 leur partenariat et ont exprimé ainsi leur volonté commune de favoriser le développement, les créations, les transmissions-reprises d'entreprises sous forme de Scop ou de Scic. Cela permettra de renforcer leurs synergies et de développer leurs actions respectives en matière de financement des Sociétés coopératives.

Ce partenariat, d'une durée de 4 ans, répond à plusieurs objectifs :

- intensifier l'utilisation des outils de financement
- systématiser les interventions conjointes
- optimiser le processus d'analyse des dossiers de demandes de financement des coopératives
- faire évoluer et créer de nouveaux outils
- favoriser la communication et la formation respectives, en impliquant notamment en amont les unions régionales des Scop, les délégations régionales et les centres d'affaires du Crédit Coopératif.

Attentifs aux nouveaux besoins des Scop et des Scic, la CG Scop et le Crédit Coopératif travaillent en étroite collaboration au développement et à la création de nouveaux outils de financement :

- le fonds Impact Coopératif pour les Scop et les Scic en croissance et les projets de transmission

- le site jefinanceunprojetcooperatif.fr pour promouvoir le financement participatif
- projet de fusion des deux structures Sofiscop et Sofiscop Sud Est (établissements associés au Crédit Coopératif)
- projet de création d'une foncière coopérative
- étude de nouveaux outils régionaux.

Impact coopératif

Impact Coopératif a pour but d'investir des montants allant de 1 à 7 M€ dans les Sociétés coopératives en fonds propres pour une durée de 7 ans minimum. Ce fonds vise à financer des projets de développement ou de transmission d'entreprises saines. Il intervient conjointement avec les financeurs habituels de la coopérative. De plus, son intervention en fonds propres permet de faciliter l'accès au crédit bancaire. A ce jour, les investissements d'Impact Coopératif dans les Scop et Scic s'élèvent à 6,8 M€. Ils ont été effectués conjointement avec les outils financiers du Mouvement.

PLATEFORME PARTICIPATIVE

Le site

www.jefinanceunprojetcooperatif.fr, meta plateforme de crowdfunding des Sociétés coopératives, centralise tous les projets de financement participatif à destination des Scop et des Scic. Il permet ainsi au grand public de trouver sur un même site tous les projets coopératifs à financer, et aussi il donne une plus grande visibilité aux recherches de financement.

Le site a été lancé en mars 2016. Depuis il a enregistré 56 projets pour un appel de financement de 4,8 M€. En 2017, le montant collecté est de 3,5 M€ (dont 3,3 M€ pour un seul projet). Sur les 17 projets : 14 sont des dons contre dons et 3 des investissements en titres participatifs ou capital. 11 des 17 projets ont un caractère social ou culturel fort (nourriture bio, café social, e-boutique ESS) mais on voit émerger des projets technologiques ou d'information.

Les partenaires de la CG Scop pour le crowdfunding sont Spear et Wiseed.

Signature
du partenariat avec
le Crédit Coopératif



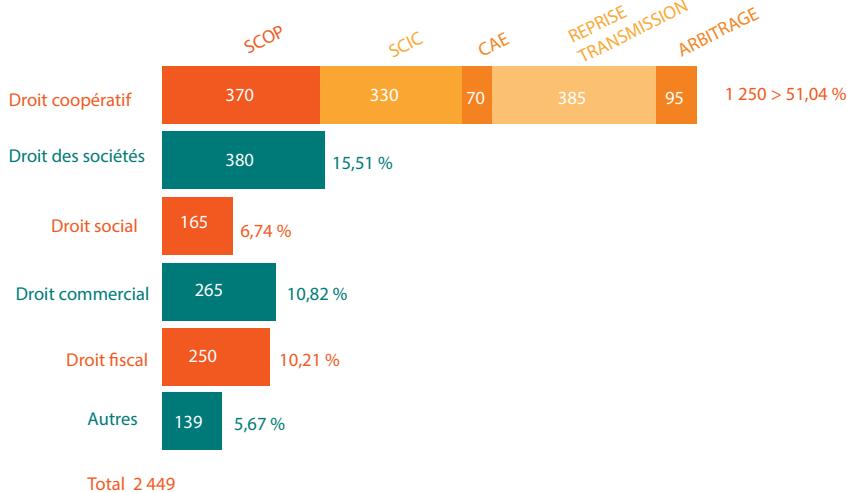
ACCOMPAGNEMENTS

JURIDIQUE

SVP juridique

Le Service juridique est sollicité sur un volume de questions en droit des affaires appliquée au droit coopératif situé aux alentours de 2 450 questions par an, traitées dans un délai inférieur ou égal à 1 journée dans 96 % des demandes.

Les principaux sujets traités



Total 2 449



À noter que, conformément aux besoins remontés des UR, un partenariat a été conclu entre la CG Scop et l'Association pour la documentation et l'assistance des entreprises (ADASE) consistant en la mise à disposition d'une hotline téléphonique d'information en droit social et qui permet d'avoir accès aux 130 juristes spécialisés.

L'appui interne du Service juridique aux autres services de la CG Scop s'est développé, notamment en fonction des besoins spécifiques propres à chaque service (validation juridique des contrats et statuts, secrétariat des structures et modifications statutaires, réflexions thématiques, analyse de risque, stratégie, etc.).

Dans le cadre du plan de développement, il a évalué les possibilités d'accompagnement et d'ingénierie de projets coopératifs d'envergure conformément avec les remontées des besoins exprimés par les UR (3 dossiers en 2017).

Suite au groupe de travail sur le statut du dirigeant de coopérative lancé en 2013, de nombreux cas de figure ont été traités de nouveau en 2017 pour répondre aux attentes des Scop exprimées par les délégués des unions régionales.

La dimension fiscale a été envisagée plus particulièrement par le traitement des réductions d'impôt sur le revenu et d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF supprimé pour 2018 - notion d'investissement de suivi).

La dimension fiscale s'est également exprimée en matière de transmission d'entreprise et d'appui aux cédants par l'explication des nouvelles dispositions en matière de cession taxable.

Le Service juridique accompagne enfin les dossiers contentieux impactant le Mouvement et sa doctrine (sortie du statut, Urssaf, clause de non rétablissement), et ce, le cas échéant, en lien avec les cabinets d'avocats mandatés. Concernant les Scic : développement du modèle par l'accompagnement juridique des porteurs de projet en lien avec le Service innovation sociale, interprétation des textes, identification des difficultés et proposition de solutions, proposition de documents types, sécurisation juridique de la FAQ, réflexions en lien avec les axes d'évolution du statut.

Ont également été explicités les nouveaux dispositifs législatifs, notamment l'élaboration et l'entrée en vigueur des lois de finances pour 2017 et rectificative pour 2016, de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017 et la réforme du droit du travail au travers des ordonnances entrées en vigueur en date du 22 septembre 2017 et des décrets d'application qui en sont découlés. Le Service juridique a enfin rappelé les enjeux liés à la mise en œuvre de l'obligation de déclaration des bénéficiaires effectifs auprès des greffes des tribunaux de commerce en application de l'ordonnance du 1^{er} décembre 2006 renforçant le dispositif français de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et dont le décret du 12 juin 2017 est venu préciser les modalités de cette nouvelle démarche.

Veille, information, formation

L'actualité juridique alimente régulièrement les numéros de *Les Scop Info* (tous les 15 jours) et de la lettre *Scop Expert* (3 numéros par an) dédiée aux experts-comptables.

Le Service juridique est également intervenu en appui aux formations internes organisées par les unions régionales pour leurs adhérents (7 en 2017), ainsi que pour les formations des permanents.

Guide juridique des Scop

L'année 2017, dans la continuité des travaux débutés fin 2016, a été consacrée à la refonte et la mise à jour du Guide juridique des Scop. La version finale du Guide aura été validée fin 2017 pour une publication à l'été 2018. La dernière version du Guide datant de mars 2013, les travaux auront permis l'intégration des nouveautés de la loi ESS du 31 juillet 2014, la mise à jour de toutes les évolutions législatives intervenues en droit des sociétés, du travail et droit fiscal depuis 2013, ainsi que l'évolution des pratiques et doctrines juridiques du Mouvement.

Arbitrage

Comme les années précédentes, le Service juridique a assuré le greffe de la Commission d'arbitrage. La procédure d'arbitrage se fait en deux phases : une tentative de conciliation en région puis, le cas échéant, une audience sur le fond tenue à Paris et à l'issue de laquelle le tribunal arbitral tranche le litige.

Au cours de l'année 2017, 11 nouvelles demandes d'arbitrages ont été reçues, trois ont donné lieu à conciliation, un a abouti à une conciliation partielle, trois ont donné lieu à une sentence du tribunal arbitral et trois sont en cours d'instruction en 2018, sachant qu'il y a eu deux désistements.

Les principaux sujets soumis à la Commission d'arbitrage concernent l'application de la clause de non-rétablissement, le remboursement du capital social et du compte courant, l'annulation de décisions d'assemblée générale.

les scop info
n°19 > 6 décembre 2017

ACTUALITÉ JURIDIQUE

DROIT SOCIAL

Base de données des accords collectifs

ARTICLE L2231-5-1 du Code du travail créé par la loi Travail du 8 août 2016 prévoit la publicité des accords collectifs que qu'ils soient conclus de branche, de groupe, interentreprises, d'entreprise et d'établissement conclus dans le respect de la confidentialité. Ces documents sont également intégrés dans une base de données nationale consultable sur internet.

Dans un communiqué de presse du 17 novembre 2017, le ministère du travail a fait savoir que le base de données sera accessible sur le site www.legifrance.gouv.fr. Il appelle toutefois à la finnalité de cette base de données à la protection des données personnelles et à la confidentialité des accords (entrepreneurs, etc...) et de partager les bonnes pratiques en termes de négociation collective tout en respectant la confidentialité des données personnelles et du caractère sensible des données sensibles des entreprises, qu'il s'agisse de données personnelles, technologiques ou industrielles.

Les accords sont publiés dans leur version intégrale. Toutefois, la loi permet aux parties de convenir qu'une partie de l'accord ne sera pas soumise à publication. L'une des parties signataires peut également préciser la modalité de la publication de ces parties.

Dans le premier cas, le choix des parties s'exprime dans un acte signé par la majorité des organisations syndicales signataires de l'accord et, pour les accords d'entreprise de groupe ou d'établissement ou interentreprises, par la partie la plus diligente (ou la partie la plus diligente pour les accords de branche, par une ou plusieurs organisations professionnelles).

Cet acte indique les raisons pour lesquelles l'accord ne doit pas faire l'objet d'une publication intégrale. Les accords sont publiés avec l'indication que cette publication est partielle.

Dans le second cas, l'employeur ou une organisation signataire peut demander la suppression des noms des personnes signataires de l'accord. Cette demande doit être transmise au moment du dépôt de l'accord par la partie la plus diligente.

Les autres signataires peuvent, dans un délai d'un mois suivant le dépôt de l'accord, formuler la même demande.

Remarque : à titre transitoire et jusqu'au 1^{er} octobre 2018, le décret prévoit que les accords conclus à l'initiative de l'employeur et versés dans la base de données ne sont pas publiés sans l'accord des négociateurs et des signataires. La version ainsi rendue anonyme de l'accord est déposée par la partie la plus diligente, en même temps que l'accord.

> Articles L2231-5 et R2231-1 du Code du travail

> Communiqué de presse du Ministère du travail du 17 novembre 2017

Scop - Expert
Développer votre expertise comptable
au service des coopératives

OCTOBRE 2017 | n° 6

Informations juridiques
Actualité des Coopératives d'activité et d'emploi (CAE)

Témoignage
Estelle Thivret, cabinet SILLAGE EXPERTS (75)

Scop en vue
Terra SA prend de l'envolage en Scop

A la une
Coop'entre : Le Mouvement des Scop et Scic crée un fonds d'investissement pour les start-up du numérique

Implications des salariés sur les investissements dans les start-up : les grands groupes d'entrepreneurs souhaitent développer leur société sans être obligés de la revendre. Ce défi est relevé par Coop'entre, qui a lancé un fonds d'investissement pour les start-up du Mouvement Scop Scic, permettant aux jeunes entreprises de développer leur activité et de trouver des investisseurs financiers. Les experts du numérique aident que les start-up qui relèveront dans le fonds

C'est dans ce cadre que le Mouvement Scop et Scic, avec la fondation Greenpeace, ont mis le dépôt de plus de 100 000 euros dans le fonds d'investissement Coop'entre, qui s'apprête à lancer son investissement dans le numérique. Ce fonds d'investissement, piloté par un précédent issu du Mouvement Scop Scic, permettra aux jeunes entreprises de développer leur activité et de trouver des investisseurs financiers. Les experts du numérique aident que les start-up qui relèveront dans le fonds

Coop'entre : cible des entreprises participatives, principalement Scop ou Scic, dont l'objectif est de vendre un produit ou un service à l'entreprise, ne ayant pas l'ambition de faire de la recherche et de la production. La fondation Greenpeace a donc décidé d'investir dans le fonds d'investissement Coop'entre pour soutenir la relance de l'activité de ces entreprises. Les experts du numérique aident que les start-up qui relèveront dans le fonds

Articles L2231-5 et R2231-1 du Code du travail

Communication de presse du Ministère du travail du 17 novembre 2017

Journée d'échanges des deux réseaux de CAE



LES COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI

Après la reconnaissance législative des CAE et de l'entrepreneuriat salarié, la pose de premiers jalons opérationnels (outils juridiques, formation, agora des CAE), et enfin la décision des deux réseaux de CAE de constituer une organisation commune, la CG Scop a décidé de travailler prioritairement aux actions et chantiers qui rapprochent et réunissent l'ensemble des CAE, en valorisant ses compétences propres et associant les deux réseaux.

Appuyer la naissance d'une organisation commune

Le projet d'organisation commune des CAE né fin 2016 a donné lieu à plusieurs réunions de travail communes à la CG Scop et aux deux réseaux début 2017, suivies par une première rencontre entre 40 CAE, organisée par Coopérer pour Entreprendre et Copéa. Confortés par la volonté confédérale de supporter la démarche engagée et de mettre ses moyens à disposition, des travaux internes aux deux réseaux se sont ensuite poursuivis et ont été présentés à la Confédération le 22 décembre, débouchant notamment sur la décision de constituer trois premiers

objectifs prioritaires sur lesquels travaille déjà la CG Scop : la sécurisation juridique, le lobbying, et la formalisation d'un observatoire des CAE et de l'entrepreneuriat salarié.

Mieux se connaître

C'est déjà mettre à la disposition des unions régionales, des CAE et des réseaux les données et informations disponibles, pour construire ensemble une vision du développement des CAE plus stratégique à moyen et long terme, en allant au-delà des différences de pratiques entre CAE et/ou réseaux. Cela a été l'objet de rencontres-débats régionales organisées avec le cabinet Opus 3 suite à l'étude qualitative menée en 2015-2016 : *quels résultats et quels défis peuvent être mobilisateurs ? Quels services et outils mettre en place pour répondre à leurs besoins ?*

32 CAE se sont retrouvées au 1^{er} semestre 2017 au cours de trois rencontres (Vaulx-en-Velin, Rennes et Marseille), cette dernière ayant appuyé le démarrage d'un travail régulier entre les CAE de Paca Corse, animé par l'UR Scop.

Si l'observatoire de l'entrepreneuriat salarié tarde à se concrétiser, la CG Scop a poursuivi ses travaux de manière autonome avec ses propres informations, nationales ou régionales, pour disposer des données nécessaires aux actions de lobbying ou de développement.

L'agora des CAE, seul outil qui permette des échanges directs et quotidiens entre les CAE de tous réseaux et de toutes régions né en avril 2016, est passée de 200 à 300 usagers fin 2017, réunissant des membres issus de 85 CAE différentes (4 usagers sur 5) et de 11 UR Scop. Même si elle souffre aujourd'hui d'un temps d'animation insuffisant, elle a néanmoins permis la mise en ligne de :

- 115 échanges différents permettant notamment l'élaboration de réponses précises aux questions juridiques ou réglementaires des usagers ;
- 63 documents.

Poursuivre la consolidation juridique et réglementaire

La sécurisation juridique inclut capitalisation et information (UR et CAE), expertise et lobbying. Elle a pu avancer grâce à la participation croisée de praticiens des deux réseaux, avec les experts de la Confédération. Les travaux ont surtout permis, à partir de juin 2017 :

- de commencer la constitution d'un corpus juridique expertisé et propre aux CAE,
- d'adopter l'agora des CAE comme canal de diffusion commun à tous,

➤ et enfin de préparer l'organisation d'une « *base des pratiques et des savoirs* », aux côtés des groupes forums qui permettent échanges de pratiques, nouvelles thématiques et communication directe entre acteurs.

La « *base des pratiques et des savoirs* », plus exigeante que le traitement direct des questions posées par les délégués ou les CAE (plus d'une cinquantaine en 2017, traitées avec le Service juridique), ouvrira en 2018 et permettra une information plus solide pour tous les adhérents.

SCIC

L'animation du réseau des unions régionales s'est poursuivie avec la croissance du nombre d'adhérents à l'agora des Scic qui comptait, à fin 2017, 410 inscrits (contre 338 en 2016, soit +20 %) et l'organisation de visioconférences mensuelles sur des thèmes variés (animation d'une assemblée générale, outils financiers, révision coopérative, statut du dirigeant, bénévolat et Scic), à destination des délégués régionaux, voire comme a pu le faire l'Union régionale des Scop d'AURA (Agence des Pays d'Auvergne), en faisant un temps d'animation des Scic elles-mêmes.



#MOOCSCIC

La Scic, une coopérative au service des territoires

FORMATION ET VIE COOPÉRATIVE

7^e promotion pour les managers coopératifs à Paris Dauphine

Depuis son lancement en 2011, le parcours de formation pour les managers coopératifs proposé avec l'Université Paris Dauphine a accueilli 125 stagiaires représentant 118 coopératives. La septième promotion 2017/2018 s'est ouverte en octobre 2017 et réunit 11 participants, tous issus de coopératives différentes. Trois d'entre elles sont des Scop parisiennes en croissance ou forte croissance positionnées dans les métiers des systèmes d'information et du numérique, avec des effectifs de 14 à 35 personnes. Deux sont dans les métiers de la formation professionnelle. Les autres métiers sont diversifiés : ressourcerie, métallurgie, bureau d'études, quincaillerie décorative pour le bâtiment, imprimerie, aide à la communication pour personnes malentendantes. Deux Scic participent à cette promotion. La promo 7 se caractérise par une surreprésentation d'hommes totalement inédite et la participation d'une seule femme. La moyenne d'âge est de 43 ans (contre 39 l'an dernier et 41 ans l'année précédente), les deux plus jeunes ont 34 et 35 ans et le plus âgé a 56 ans.



Promo
Dauphine
2017

Piloter une Scic et son multisociétariat

Outre la formation généraliste à l'Université Paris Dauphine, la CG Scop propose chaque année aux dirigeants de Scic une session sur ce qui fait leur spécificité : l'animation du multi-sociétariat. Deux sessions de 3 jours ont été réalisées en 2017, l'une au printemps et la seconde en automne.

20 personnes, cadres dirigeants en très large majorité, mais aussi porteurs de projet représentant 15 sociétés ou organismes ont suivi cette formation de 3 jours. Présentes dans tous types de métiers, les Scic ou futures Scic participantes sont originaires de régions diverses : Occitanie (6 participants), Grand Est (4 participants), Ile-de-France (3 participants), Paca (2 participants), Poitou-Charentes (2 personnes), Auvergne-Rhône-Alpes et une Scic d'Outre-mer (2 participants).

La formation Pass 1 se développe

Le programme Pass 1 est l'offre nationale de référence pour les salariés associés de coopératives. Sur une durée de 3 jours, le programme permet de s'initier aux réalités de son entreprise et de sa dimension coopérative au-delà de son quotidien de travail.

2017 amplifie le succès des années précédentes. Dans le cadre de l'action collective portée par la CG Scop, 9 sessions avec 80 participants ont été réalisées contre 7 sessions avec 60 participants en 2016, soit une progression en un an de 33 % en nombre de participants.

Outre cette action collective nationale, 1 896 salariés associés de Scop et de Scic ont reçu au moins 1 formation coopérative en 2017 dans l'ensemble des UR Scop : journées Bienvenue.Scop et Bienvenue.Scic, formations d'associés ou d'administrateurs, formations thématiques courtes sur les différents domaines de la gestion d'entreprise et de la vie coopérative.

Priorité à l'accompagnement des coopératives existantes pour les permanents du réseau

Grand rendez-vous de l'année, l'Université des permanents a réuni les 7 et 8 décembre 157 permanents, soit près de **90 % DES 177** salariés du réseau des Scop. Chacun a suivi 2 des 17 formations qui étaient proposées. Dans le cadre du plan de développement du Mouvement, les thèmes se sont inscrits principalement sur l'accompagnement des coopératives existantes, avec notamment l'aide au diagnostic, à la stratégie, à la création de valeur, à la compréhension des enjeux numériques, l'accompagnement à la vie coopérative, le changement culturel post-transmission, les outils financiers, l'innovation sociale, les filières crèches coopératives et Biocoop, Scic et territoires, reprise d'entreprises en difficulté...

Comme chaque année, les nouveaux permanents ont été accueillis en séminaire à la CG Scop. L'édition 2017 a réuni en juillet 13 personnes des UR Scop Ouest, Ile-de-France, Occitanie Pôle Méditerranée, Paca Corse, Poitou-Charentes et de la CG Scop. Deux autres formations thématiques ont eu lieu en 2017 : « posture du consultant » sur 2x2 jours avec 6 participants, et « perfectionnement en droit coopératif » avec 9 participants.

Groupe de travail et Commission formation

Le groupe de travail des permanents sur la formation et la vie coopérative s'est réuni trois fois à la CG Scop en 2017. Animé par le Service formation de la Confédération, ce groupe se réunit chaque année en janvier pour dresser le bilan et les perspectives de l'année, et en juillet pour faire le point à mi-année. Le travail de l'année 2017 s'est largement concentré sur l'ingénierie du programme de formation Pass 2 à destination des administrateurs de

coopératives SA, gérants de Scop et Scic ARL et associés cadres dirigeants. Pass 2 sera lancé courant 2018.

Membre du Bureau de la Direction nationale en charge notamment de la formation, Séverine Saint Martin a constitué une Commission formation à vocation paritaire entre élus et permanents dans une logique de diversité territoriale. En 2017, la Commission s'est réunie à deux reprises en mai et en septembre, et a permis que soient partagés en Direction nationale l'état des lieux des formations coopératives, les enjeux et pistes d'action pour l'année suivante (cf page 52).

Management coopératif

A la suite d'un appel à projets, l'Anact (Agence pour l'amélioration des conditions de travail) a répondu positivement au dossier proposé par le Mouvement Scop. Objectif : détecter les pratiques managériales propres aux Scop et aux Scic, les innovations managériales mises en place, les difficultés également à lever dans ce contexte coopératif ; et en évaluer l'impact sur la qualité de vie au travail des salariés associés ainsi que sur la performance collective. Amorcé en septembre, le projet se prolongera jusqu'en juin 2019, avec pour objectif de produire des outils d'accompagnement sur la vie coopérative à destination des managers coopératifs et des UR Scop qui les accompagnent.

Atelier lors de l'Université des permanents 2017



Form.coop

Géré par Uniformation comme toutes les contributions à la formation professionnelle, le fonds **Form.coop** permet chaque année de faciliter le financement des formations coopératives et gestionnaires. En 2017, la collecte sur la masse salariale brute 2016 s'est élevée à plus de 300 000 €, en légère progression par rapport à l'année précédente. Les demandes individuelles des coopératives ont fléchi en dessous de 50 000 € contre 71 000 € l'année précédente. La tendance des formations coopératives étant à la hausse, il en résulte que Scop et Scic ont davantage financé ces formations par elles-mêmes ou sur les fonds légaux de leur Opcal que par **Form.coop**.

Form.coop a porté deux actions collectives du Mouvement en 2017 permettant aux coopératives de s'inscrire aux formations en les soulageant des démarches administratives :

- 9 sessions du programme Pass 1 destiné aux associés et futurs associés de Scop et Scic
- Appui à la promotion 7 de la formation managers coopératifs réalisée avec l'Université Paris Dauphine.

Participation aux travaux de l'Opcal Uniformation

Comme chaque année, la CG Scop a siégé en tant que membre de l'Udes aux instances de l'Opcal Uniformation. Présente au conseil d'administration et au Bureau de l'Opcal, elle siège également à la Section paritaire professionnelle (SPP) Cohésion sociale qui instruit les demandes de financement formulées par les coopératives adhérentes. En 2017, la SPP Cohésion sociale a conduit avec la Scop Itinere Conseil une étude sur les besoins et pratiques de formation des TPE de l'économie sociale et solidaire, avec un objectif : identifier des solutions pour faciliter la montée en compétences des salariés de TPE dans l'ESS. A partir des conclusions de l'étude, Uniformation a créé un groupe de travail pour développer en 2018 l'ingénierie d'un parcours de formation à la carte mixant formations gratuites et payantes, présentielle et distancielles, sur les thématiques clés qui font le tronc commun de la gestion d'une structure de l'ESS.

Partenariat Apec

Comme chaque année, le réseau des Scop a répondu à l'appel de l'Apec (Agence pour l'emploi des cadres) et participé sur une diversité de territoires aux réunions de promotion des solutions entrepreneuriales.

Ils témoignent

«

»

Compte tenu des besoins importants en formation technique sur nos métiers, la formation en alternance est un moyen de faire évoluer nos salariés et préparer les générations futures. C'est une réelle chance de disposer d'un fonds dédié aux formations coopératives. Form.coop nous aide à faire évoluer nos salariés et à leur proposer des formations adaptées et les parcours que nous organisons avec nos responsables d'agence et en collaboration avec la CG Scop.

Simon Courteau, PDG ECF Cerca, Centre d'éducation routière, 338 salariés (Hauts-de-France)

«

FORM.COOP nous soutient à financer les formations d'intégration des futurs coopératifs. Nous avons aussi pu financer avec FORM.COOP une formation pour nos cadres intermédiaires et dirigeants. Ces formations leur ont permis de mieux comprendre les cadres d'autres coopératives, leur a apporté une vision d'ensemble de l'entreprise.

»

«

FORM.COOP nous a soutenu pour financer la formation de nos salariés. Nous avons pu ainsi offrir à nos salariés une formation de qualité et à moindre coût. Nous leur avons également apporté une meilleure compréhension de l'entreprise et de ses besoins.

»

«

FORM.COOP nous a soutenu pour financer la formation de nos salariés. Nous avons pu ainsi offrir à nos salariés une formation de qualité et à moindre coût. Nous leur avons également apporté une meilleure compréhension de l'entreprise et de ses besoins.

»



FORM.COOP
Un levier pour vos formations coopératives

la démocratie nous réussit 



OBSERVATOIRE DES PRATIQUES AU SEIN DES SCOP ET SCIC

Statistiques

Comme chaque année, le Service des études produit et publie des statistiques relatives aux Sociétés coopératives (cf. bilan chiffré 2017 en page 17). Dans ce cadre, il poursuit un travail d'amélioration de l'analyse des statistiques et de leur diffusion au sein du réseau, avec un logiciel d'informatique décisionnelle (Qlik).

A noter que la principale collecte d'informations est réalisée au travers de questionnaires annuels intégrés dans le système d'information Riga. Que tous les coopérateurs et permanents du réseau qui contribuent à cette collecte d'informations soient ici remerciés.

Etudes ad hoc

Une enquête sur les principaux facteurs de motivation des transformations d'associations en coopératives et l'état de satisfaction post-transformation des acteurs a été lancée en juillet 2017 auprès des coopératives concernées,

en partenariat avec un expert-comptable mémorialiste. Une note de synthèse faisant état des chiffres clés et des principales tendances autour de ces coopératives sera diffusée début 2018.

Par ailleurs, l'observatoire a, tout au long de l'année, réalisé des traitements en appui au lobbying, au développement et à la communication :

- Coopératives de la filière de l'alimentation biologique - Développement des Scop et Scic dans le réseau Bio-coop à fin 2016
- Transmissions d'entreprises saines et reprises d'entreprises en difficulté - Panorama des transmissions-reprises à fin 2016
- Répartition des Scop de l'industrie par filière et par région
- Résultats de l'enquête sur les Scic et les collectivités territoriales

Ouvrage d'études de cas destiné à l'enseignement supérieur

Coordonné par la CG Scop depuis 2016, cet ouvrage d'études de cas sur les Sociétés coopératives cible étudiants et enseignants au sein des cursus de l'enseignement supérieur. En 2017, les études de cas ont fait l'objet d'une relecture par différents enseignants-chercheurs pour les affiner et valider leur utilisation, ainsi que d'une « relecture de confidentialité » par les dirigeants de coopératives qui se sont engagés dans ce projet. Ce processus s'achèvera avec la publication de l'ouvrage à la rentrée 2018.

LETTER
à CADRE

Pays : France
Périodicité : Mensuel
OJD : 7576

Date : AVRIL 18
Page de l'article : p.89
Journaliste : Michel Lulek

Page 1/1

PARTENAIRES

Pourquoi des associations se transforment en Scop ou Scic

D'après une étude de la Confédération générale des Scop, le nombre de Scop et de Scic issus de transformations d'association a bondi de près de 40 % depuis 2012. Quelles sont donc leurs motivations ?

Par Michel Lulek

La France, les transformations d'associations sont au moins 10 % de la population des Scop et des Scic. A la fin de l'année 2016, elles totalisent 250 coopératives, dont 159 Scop (51,6 %), et 122 Scic (48,4 %).

Les motivations d'abord Ces transformations représentent près de 5 000 emplois et concernent des structures de taille très variable (dans le cas le plus élevé de plus de 1000 salariés) et très variées (de 10 salariés à 1000 salariés). Elles sont majoritairement présentes dans deux secteurs : l'industrie (45 %) et l'agriculture, la pêche et l'horticulture (32 %) et l'éducation, la santé et l'action sociale (22 %). Enfin, leur taux de pénétration en 2016 est largement au-dessus de celui de

Scop et Scic, quelles différences ? Scop : la société coopérative de production est une société commerciale dont les associés sont des personnes physiques (les associés peuvent détenir au moins 10 % de capital) et déclarées (il doivent posséder au moins 65 % des droits de vote en assemblée générale). Chaque salarié-associé dispose d'une voix quel que soit son appartenant à l'assemblée générale.

Scic : la société coopérative d'intérêt collectif est une société commerciale dont les associés sont des personnes physiques ou morales (les associés peuvent détenir au moins 10 % de capital) et déclarées. Le réalisateur est la grande originalité. Chaque associé dispose d'une voix quel que soit son appert à une personne privée via un système de collégial. Son objectif est une dimension d'intérêt général.

www.sic-scop.com

Scic : la récente loi relative à l'insertion et à l'emploi a introduit une nouvelle forme de coopérative, le Scic. Il s'agit d'une forme de coopérative qui a pour objectif l'insertion et l'emploi des personnes en situation de handicap. Le réalisateur est la grande originalité. Chaque associé dispose d'une voix quel que soit son appert à une personne privée via un système de collégial. Son objectif est une dimension d'intérêt général.

www.sic-scop.com

RÉVISION COOPÉRATIVE

Une nouvelle organisation de la révision

2017 a vu le lancement officiel de l'ARA (Association du Réseau Arescop). Cette instance est garante de l'éthique, du professionnalisme et de l'indépendance de la révision exercée par les différents Arescop. Les principales prérogatives de l'ARA sont :

- de promouvoir la révision coopérative au sein du réseau des coopératives Scop, Scic, CAE ;
- de jouer le rôle d'interlocuteur auprès des administrations et ministères de tutelle, en charge de la révision coopérative ;
- élaborer et communiquer les normes, cahiers des charges, guides et outils nécessaires qu'elle réalisera dans le cadre de la révision coopérative, de contrôler sur pièce ou sur site les Arescop dans le cadre de la mise en œuvre de leur mission de révision ;
- de garantir le professionnalisme et le respect de l'indépendance des réviseurs ;
- de garantir la formation des réviseurs et l'animation du réseau de réviseur.

L'ARA est composée par les représentants de chacune des unions régionales, d'Arescop nationale, d'Arescop Grand Sud, d'AURA révision réseau Arescop, et de la Confédération générale des Scop.

Le réseau des Arescop

Au 31 décembre 2017, le réseau compte 55 réviseurs agréés :

Répartition des réviseurs agréés

Arescop nationale	39
Arescop Grand Sud	12
AURA révision réseau Arescop	4

De nouveaux rapports de révision ont été mis en place en 2017 afin de répondre aux articles 25-1 à 25-5 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et les décrets n° 2015-706 du 22 juin 2015 et 2015-800 du 1^{er} juillet 2015. Dix formations ont été réalisées auprès des réviseurs par l'ARA à Paris, ou en région.

En 2018, une analyse va être réalisée sur cette première campagne de révision afin que l'ARA puisse adapter ses outils et son appui aux réviseurs ainsi qu'aux Scop et Scic.

LISTE MINISTÈRE

Le traitement des dossiers d'inscription ou de réinscription des Scop (adhérentes ou non) sur la Liste ministérielle, prévu par la loi, est financé en partie grâce à une convention signée avec le ministère du Travail. La CG Scop vérifie sur le fond et sur la forme que la société qui sollicite son inscription fonctionne conformément aux dispositions de la loi de 1978.

Liste ministérielle 2017

	2017
Nb de dossiers traités	2 389
Nb d'avis émis	2 151
Dont :	
Avis favorable	1 904
Avis avec réserve	108
Avis défavorable	139

3



ANIMER

INSTANCES

Co-construction du plan stratégique et opérationnel de la mandature

Toutes les instances du Mouvement se sont mobilisées au cours du premier semestre 2017 sur la construction du plan stratégique et opérationnel 2017-2020 :

- Séminaire de 2 jours en janvier de la Direction nationale et des directeurs et directrices
- Proposition de plans d'actions par les membres du Bureau sur leurs domaines respectifs
- Co-construction et validation du plan stratégique en Direction nationale
- Elaboration de la feuille de route par les conseils d'administration des unions régionales
- Proposition des moyens à consacrer au plan de développement.

Afin d'identifier les besoins et attentes, Jacques Landriot et Guy Babolat ont réalisé une tournée des unions régionales et ont ainsi pu constater la forte mobilisation des administrateurs et des équipes sur le plan de développement.

Point d'orgue du processus post-Congrès : la Convention nationale de juillet 2017 au cours de laquelle ont été adoptés le plan stratégique et opérationnel ainsi que les moyens du développement.

En parallèle, plusieurs chantiers prioritaires ont été lancés et débattus : la nouvelle architecture de marque et le carnet d'ambassadeur. (cf page 10)

Séminaire de la Direction nationale de janvier



UN PLAN STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL

Autour des thèmes prioritaires

- Communication
- Lobbying
- Accompagnement et développement des Scop
- Animation inter-coopérative
- Développement nouvelles Scop (créations, transmissions-reprises)
- Recherche & développement
- Outils financiers
- Animation de réseau

Avec un plan d'actions décliné

- Pour la DN
- Pour les UR et fédérations
- Pour la CG Scop



Avec l'installation au 30 rue des Epinettes, toutes les réunions de la Direction nationale peuvent désormais se tenir dans les locaux de la CG Scop

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique, les instances ont centré leurs travaux en 2017 sur :

- les priorités en matière de lobbying au regard du nouveau gouvernement et de la nouvelle Assemblée nationale
- le plan de communication de la mandature, les différents scénarios pour l'évolution de l'architecture de marque
- les différents scénarios pour l'évolution de l'architecture de marque
- l'investissement dans le fonds Coo-
pVenture pour le développement de start-up coopératives du numérique
- l'évolution des outils financiers et des partenariats, en particulier avec le Crédit Coopératif
- les enjeux en matière de recherche et innovation
- l'état des lieux sur la formation
- le lancement du plan de développement et la mise en place des moyens dédiés

Organisation territoriale du Mouvement

Le Congrès national avait fixé comme objectif que la nouvelle organisation territoriale du Mouvement (soit 9 UR) soit mise en place à fin 2017.

A cette date, un seul rapprochement est effectif : celui d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Les échanges se poursuivent pour la Nouvelle Aquitaine, avec le projet de création d'une Union faitière, ainsi qu'en Occitanie.

Pour les unions régionales ayant eu une réduction de leur périmètre territorial, les versements compensatoires décidés en 2016 ont été effectués.

L'animation territoriale de proximité à quant à elle donné lieu à plusieurs échanges de pratiques et d'expériences entre UR en réunions de coordination de réseau et en ateliers lors de la Convention nationale.

11 réunions du Bureau de la DN

5 réunions de la Direction nationale

5 réunions de coordination de réseau, dont 2 décentralisées à Lyon et Marseille

Réunion de coordination réseau à Marseille



DYNAMIQUE DU RÉSEAU

UNE CONVENTION NATIONALE TRÈS PARTICIPATIVE

Avec 150 élus du Mouvement rassemblés les 6 et 7 juillet, la 6^e Convention annuelle des Scop et des Scic s'est voulue très ouverte et participative avec de nombreux ateliers qui ont pu alimenter le plan stratégique et le plan de développement.



Réseaux partenaires

Enclencher des démarches de partenariats auprès de réseaux ouverts à la transmission/transformation en Scop : Entreprises adaptées, Biocoop, Envie, APAJH



Croissance des Scop existantes

Partage des dynamiques de croissance, des expériences de coopérateurs et des conditions de réussite identifiées



Socle harmonisé du suivi des adhérents

Proposer un socle d'offre de services en réponse aux besoins des adhérents

Kit communication

Enrichissement du projet de carnet d'ambassadeur avec des témoignages concrets



Administrateurs Scic

Pour la première fois, une réunion des administrateurs Scic des UR a été organisée à l'occasion de la Convention nationale afin de favoriser les échanges et valoriser les filières en développement.

Accueil des nouvelles coopératives et coopérateurs

Comment consolider les liens avec les nouveaux venus au sein du Mouvement et proposer une journée d'intégration



Pôles et comités territoriaux

Lancer les expérimentations sur un ou plusieurs territoires par UR et poursuivre le partage des pratiques

Start to Coop

Découverte des outils pédagogiques du projet européen #Cooplab (Erasmus+)



CAE

Vers une démarche collective avec les réseaux et les UR pour une meilleure articulation avec le plan de développement

Utilisation des outils financiers

Lever les freins, développer la culture financière et répondre aux nouveaux besoins

EUROPE

Projet européen TransfertoCOOPS sur la transmission aux salariés

Lancé et financé par la Commission européenne, le projet TransfertoCOOPS s'est terminé en septembre 2017. Il a permis à la CG Scop, pilote de ce projet, de partager son savoir-faire en matière de transmission d'entreprise aux salariés avec d'autres pays européens et d'impulser, avec Cooperatives Europe notamment, une orientation stratégique visant les PME européennes.

En 2017, une grande campagne européenne a été organisée avec des événements en Allemagne, Belgique, Croatie, Slovénie et en Suède. En particulier, un lobbying politique a été mené avec des présentations au Parlement de Stockholm, au Parlement de Flandres et une table ronde avec un secrétaire d'Etat au sein du ministère du Développement économique de Slovénie. Des syndicats de salariés et d'employeurs ont été rencontrés en Suède. Des experts-comptables ont été sensibilisés à Bruxelles... Enfin, des formations ont été organisées à Bruxelles auprès de professionnels de l'accompagnement à la création d'entreprise et en Slovénie auprès de structures de soutien aux coopératives.

Grâce au partenaire Cooperatives Europe, ces actions vont largement dépasser les frontières des quelques pays partenaires, notamment au travers de la diffusion du site internet en anglais www.transfertocoops.eu, réplique du site français.

www.jetransmetsamessalaries.fr.



Projet européen #Cooplab pour les jeunes et les enseignants

La Confédération générale des Scop, avec le soutien du programme Erasmus+ et quatre partenaires européens, dont *Alternatives Economiques*, a travaillé en 2017 sur la production d'outils diversifiés pour le projet européen #Cooplab, un dispositif pédagogique destiné aux 15-20 ans et à leurs enseignants, mais aussi au grand public. Pourquoi entreprendre, la relation au travail et la plus-value des coopératives pour les territoires se déclinent ainsi en vidéos témoignages de jeunes entrepreneurs coopératifs. Le jeu Play Coop est un quiz permettant de tester ses connaissances sous forme d'un voyage version serious game, à travers plusieurs îles coopératives. Enfin, Start to Coop, plus spécifiquement destiné aux enseignants et formateurs, permet de tester la création d'une entreprise en cinq étapes : l'idée, la stratégie, l'organisation et la gouvernance, comment ça marche et le bilan des quatre étapes. Toutes les ressources seront en libre accès dès mars 2018 sur le site www.cooplab.eu/fr, qui disposera aussi d'un centre de ressources permettant de répertorier d'autres outils et les projets réalisés par les jeunes. L'année 2018 sera consacrée à la communication et la promotion de l'ensemble des outils.



RESSOURCES ET AFFECTATION DES MOYENS

3 mesures pour les UR

- > Doublement de l'abondement supplémentaire développement nouvelles Scop
- > Tiers supplémentaire sur la croissance cotisations des Scop (hors nouvelles Scop)
- > Co-investissement pour nouveaux postes

Avec poursuite du bornage
Et poursuite de la réflexion sur
Intérêsement / encours SOCODEN (net de provision)
Consolidation certaines UR (fonds accrus)

et 2 renforts au niveau national

RESSOURCES

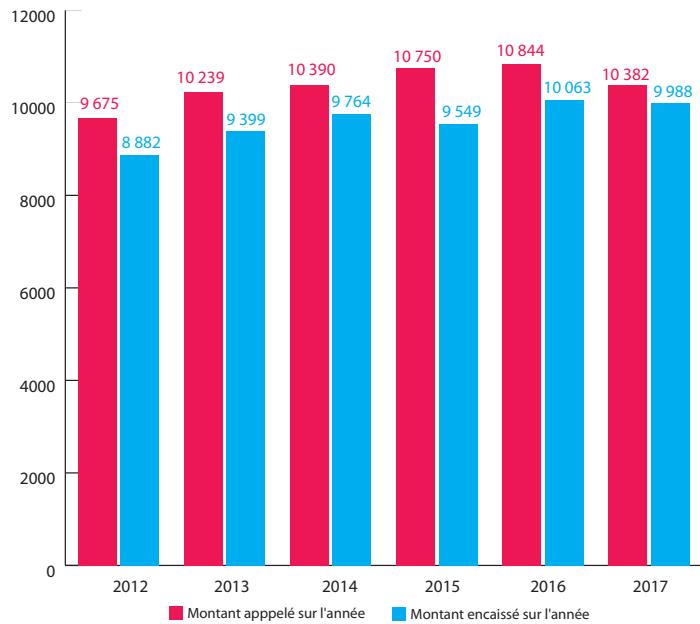


LES COTISATIONS

Les cotisations appelées

Le Congrès de 2016 a entériné la nouvelle règle de calcul des cotisations : mieux-dit pour l'adhérent entre 3 % du CA et 7 % de la valeur ajoutée. Ces modalités sont appliquées pour la première fois en 2017, ce qui explique une diminution des cotisations appelées cette année.

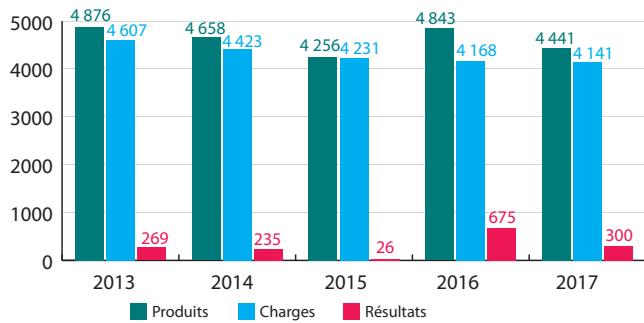
Evolution des cotisations 2012-2017 en K€



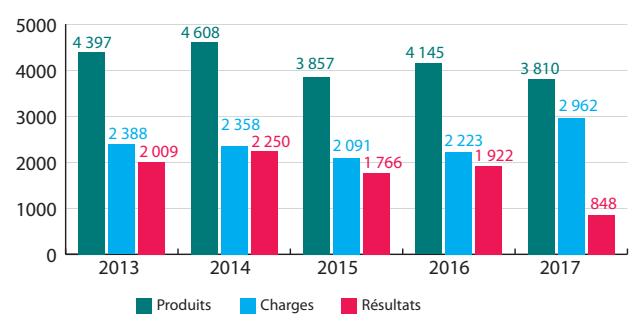
Le montant des cotisations appelées décroît de 462 K€ entre 2017 et 2016, soit -4,3 %. Le montant des cotisations payées décroît quant à lui de 75 K€, soit -0,75 %.
Le taux de recouvrement en fin d'année est de 92 %.

L'affectation des cotisations

Résultats 2013-2017 axe fonctionnement et instances nationales



Résultats 2013-2017 axe développement



Les subventions

Subventions 2015-2017 en K€

	2015	2016*	2017
Ministère ESS (DIESS)	200	160	150
Ministère du Travail	45	45	45
Caisse des dépôts et consignations	150	130	130
Autres	35	129	138
Total subventions	430	464	463

*Hors Congrès

AFFECTATION DES MOYENS

REVERSEMENT AUX UNIONS RÉGIONALES

Evolution des reversements aux unions régionales 2015-2017

	en K€	2015	2016	2017
Reversement 1/3 cotisations		3 183	3 354	3 329
Reversement sup. axe développement		613	685	1 518
Total	en K€	3 696	4 039	4 847

FONCTIONNEMENT ET INSTANCES NATIONALES

Fonctionnement et instances nationales 2015-2017

	en K€	2015	2016	2017
Cotisations et adhésions		3 544	3 537	3 396
Subventions		257	427	413
Autres produits		208	265	216
Produits d'exploitation	en K€	4 009	4 229	4 025
Achats et services extérieurs		1 381	1 531	1 708
Frais de personnel (y compris taxes sur les salaires)		2 047	1 739	1 655
Impôts et taxes		4	7	19
Provisions, reprises et pertes sur cotisations		396	107	97
Autres charges		211	196	298
Charges d'exploitation	en K€	4 039	3 580	3 777
Résultat d'exploitation	en K€	-31	649	248
Produits financiers exceptionnels		136	62	85
Charges financières exceptionnelles		77	28	24
Impôts sur les bénéfices		3	9	10
Résultat	en K€	26	675	300

LE DÉVELOPPEMENT

Les dépenses réalisées au titre du développement sont soit des charges d'exploitation, soit des immobilisations non amortissables : c'est le cas des augmentations de capital Socoden, constatées uniquement au bilan.

Tableau 1A
Dépenses de développement par année : charges d'exploitation

	en K€	2015	2016	2017
Campagne de communication		388	355	348
Fonctionnement Socoden		299	295	377
Reversement UR/Abondements sup. plan de développement UR		305	427	936
Reversement UR/Financements des projets mutualisés UR		100	50	
Reversement UR/reversement abd. croissance cotisations (hors nouveaux adhérents)				62
Reversement UR/Bornage reversement 1/3 cotisations UR		207	204	214
Réorganisation territoriale des UR			4	171
Coinvestissement postes UR				360
Coordination de réseau (développement)				9
Scop de l'industrie		36	117	121
Marketing réseaux		10		
Plan de développement CAE		65	27	
Plan de développement Scic		72		
Réflexion prospective		58	72	
Création plateforme crowdfunding		6	13	2
TOTAL	en K€	1 546	1 564	2 600

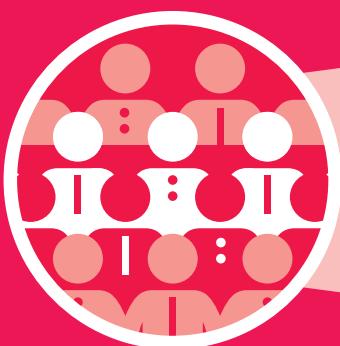
Tableau 1B
Dépenses de développement par année : immobilisations financières

	en K€	2015	2016	2017
Augmentation de capital de Socoden		1 750	1 750	1 000
TOTAL	en K€	1 750	1 750	1 000

Soldes des réserves de développement à l'issue de l'exercice 2017 (K€), après affectation du résultat

pour dépenses d'exploitation	communication	572
	réorganisation territoriale des UR	75
	autres projets de développement	1 371
pour dépenses d'investissement	Socoden	1 500
	TOTAL	3 517

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES EN TROIS POINTS CLÉS



1

**Nous partageons
un projet
commun**



2

**Nous avons
le pouvoir
de décider**



3

**Nous valorisons
l'effort collectif**

ANNEXES

MEMBRES DU BUREAU DE LA DIRECTION NATIONALE



Jacques Landriot,
président



Guy Babolat,
1^{er} vice-président en charge
du plan de développement
et de l'animation du réseau



Charles-Henri Montaut,
vice-président en charge
du lobbying



Amélie Rafael,
vice-présidente en charge
de la recherche et
développement



Alain Maïssa,
trésorier en charge des
ressources et des outils
financiers



Serge Boureau,
secrétaire
en charge
de la vie coopérative



Séverine Saint Martin,
membre en charge
de la communication
et de la formation



MEMBRES DE LA DIRECTION NATIONALE

> Président

Jacques Landriot, **Groupe Up**

> UR Auvergne-Rhône-Alpes

Laurence Ruffin, **Alma**
Guy Babolat, **Veyret techniques découpe**
Jérémie Jacquart, **Euclid ingénierie**

> UR Bourgogne Franche-Comté

Philippe Caseiro, **Cadoles**
Sylvain Montaron, **TT Géomètres experts**
Marie-Noëlle Leboucher, **Groupe demain**

> UR Grand Est

Hervé Mareschal, **STP Mader**
Françoise Boissière, **ReFormE**
Stéphane Bossuet, **Artenréel**

> UR Hauts-de-France

Pierre Thomas, **Instep**
Patrick Lenancker, **Arpège**
Amélie Rafael, **Syndex**

> UR Ile-de-France, Centre-Val de Loire, Dom-Tom

Jean-Marc Morandi, **Scoping**
Charles-Henri Montaut, **UTB**
Isabelle Jousselin, **Oonops**

> UR Nouvelle Aquitaine

Fernando Almeida, **Steco**
Didier Bayle, **l'Atelier du vitrail**
Stéphane Montuzet, **Interstices**
Simon Couteau, **ECF CERCA**
Bruno Fontan, **Aquabio**
Jean-Marie Thibaud, **SOPCZ**

> UR Occitanie

Xavier Châtellier, **Passerelles**
Rémi Roux, **Ethiquable**
Jean-Luc Candelon, **Scopelec**
Séverine Saint Martin, **Fondespierre**

> UR Ouest

Serge Boureau, **Macoretz**
Isabelle Amauger, **Elan Créateur**
Jean-Stéphane Pierre, **Hisa**

> UR Paca Corse

Alain Maïssa, **Sigec**
Colette Bellet, **Adrep**
Jean-Pierre Modica, **ATEM**

> Fédération nationale des Scop du BTP

Charles-Henri Montaut, **UTB**

> Fédération nationale des Scop de l'industrie

Jacques de Heere, **ACOME**

> Fédération nationale des Scop de la communication

Bernard Fautrez, **Résonance**

> Socoden

Georges Mandica, **Cogeci**

> Union Sociale des Scop et des Scic

Odile Clément



Réunion de la Direction nationale dans les nouveaux locaux de la CG Scop



MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

- > Michel Bellet, **ACOME**
Ile-de-France, Centre-Val de Loire,
Dom-Tom
Président
- > Olivier Laviollette, **Syndex**
Ile-de-France, Centre-Val de Loire,
Dom-Tom
- > Christian Simon, **Instep formation**
Hauts-de-France
- > Maurice Stellati, **CNE**
Auvergne-Rhône-Alpes



MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNICATION

- > Séverine Saint Martin - **Fondespierre**,
Occitanie Pôle Méditerranée
Membre du Bureau DN en charge
de la communication et de la formation
- > Bernard Fautrez- **Résonance**,
Hauts-de-France - Président Fédération
des Scop de la communication
- > Catherine Gillioz - **Grape innovations**,
Auvergne-Rhône-Alpes - pilotage
de la Commission communication UR
Scop Aura
- > Jean-Stéphane Pierre - **Hisia ingénierie**,
Ouest
- > Peggy Capdevielle - **UR Scop Paca Corse**
déléguée régionale communication /
commercial
- > Johan Baufreton - **UR Scop Poitou-
Charentes** - délégué régional (référent
groupe communication technique)
- > Justine Jesupret - **UR Scop Grand Est** -
chargée de communication
- > Patricia Lcellent - **CG Scop** - Déléguée
générale
- > Corinne Lefaucheux - **CG Scop** - Respon-
sable communication

MEMBRES DE LA COMMISSION D'ARBITRAGE

- > Jean-Pierre Azaïs, **Orque**
Aquitaine/Occitanie Midi Pyrénées
Président
- > Emeline Berlem, **Coopenates**
Grand Est
- > Hervé Caremel, **Groupe Up**
Ile-de-France, Centre-Val de Loire,
Dom-Tom
- > Marie-France Deveau, **ECF**
Poitou-Charentes
- > Philippe Garnavault, **ACOME**
Ouest/Ile-de-France,
Centre-Val de Loire Dom-Tom
- > Georges Lafarguette, **Espace Bio**
Hauts-de-France / Grand Est
- > Corinne Le Claire, **Groupe Arpège**
Hauts-de-France
- > Gilbert Neumann, **ATEM**
Paca Corse / Occitanie Pôle
Méditerranée
- > Jean-François Uhl, **Procobat**
Auvergne-Rhône-Alpes



MEMBRES DE LA COMMISSION FORMATION

- > Colette Bellet, **ADREP** - Paca Corse
- > Simon Couteau, **ECF Cerca** - Poitou-
Charentes
- > Isabelle Jorge, **UR Auvergne-Rhône-Alpes**
permanent
- > Pierre Liret, **CG Scop**, permanent
- > Edith Pavoine, **UR Ouest**, permanent
- > Séverine Saint Martin, **Fondespierre** -
Occitanie Pôle Méditerranée
Membre du Bureau DN en charge
de la communication et de la formation



DIRECTOIRE DES OUTILS FINANCIERS DU MOUVEMENT

Directoire de Socoden

- Georges Mandica - [Cogeci](#), Auvergne-Rhône-Alpes **Président**
- Luc Chambault - [Idea Groupe](#), Ouest,
- Bruno Deroin - [UTB](#), Ile-de-France, Centre-Val de Loire, Dom-Tom
- Colette Bellet - [Adrep](#), Paca Corse

Conseil d'administration de Scopinvest

- Jean-Pierre Ducol - [Regain](#), Poitou-Charentes **Président**
- Georges Mandica, Auvergne-Rhône-Alpes Représentant de Socoden
- Alain Maïssa Paca Corse, membre du Bureau de la DN trésorier en charge des ressources et des outils financiers
- Pascal Trudeau représentant d'ESFIN Participations

Directoire de Sofiscop

- Rija Rakotoarivony - [Groupe UP](#), Ile-de-France, Centre-Val de Loire Dom-Tom **Président**
- Jean-Pierre Ducol - [Regain](#), Poitou-Charentes
- Camille Dorival - [Alternatives Économiques](#), Bourgogne Franche-Comté

Conseil de surveillance de Socoden

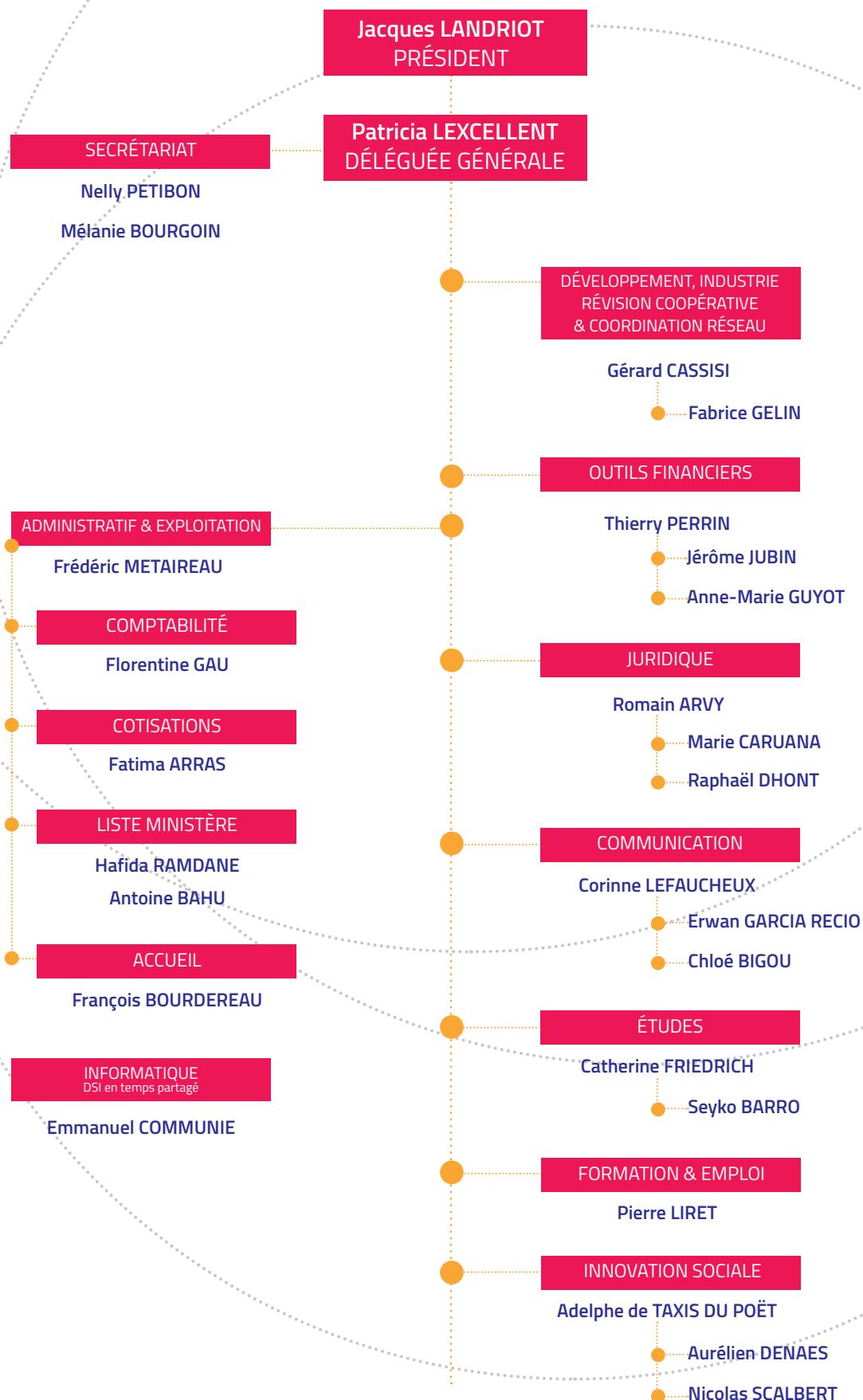
- Alain Maïssa - [Sigec](#), Paca Corse **Président**

Conseil de surveillance de Sofiscop

- Christian Simon - [Instep](#), Hauts-de-France **Président**

ORGANIGRAMME DE LA CG SCOP

(AU 15 JUIN 2018)



#BIENDANSMASCOP

Performance.Sens
Démocratie.Valeurs
Épanouissement.Talents
Compétences.Territoires
Pérennité.Partage
Innovation.Croissance
Transparence.Travail
Les Scop, c'est nous.

CARNET D'AMBASSADEUR



les-scop.coop/ambassadeurs



CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SCOP

30, rue des Épinettes 75017 Paris • tél. : 01 44 85 47 00 • les-scop@scop.coop

les-scop.coop



SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
ET PARTICIPATIVES



SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
D'INTÉRÊT COLLECTIF